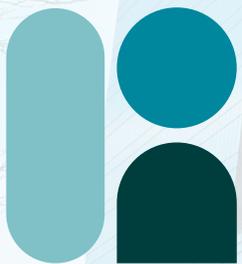




RAPPORT ANNUEL 2024



IBR-IRE

Instituut van de
Bedrijfsrevisoren
Institut des Réviseurs
d'Entreprises



Table des matières

Mot du président	4
La mission de l'IRE	7
Chiffres clés 2024	8
La profession	9
Outils de communication	11
Highlights 2024	12
Notre structure	15
Conseil	18
Comité exécutif	19
Collège des commissaires.....	19
Conseil des jeunes	20
Comité des travaux législatifs	22
Services internes	24



Accès à la profession	25
Normes et Doctrine d’audit	34
Commission des Normes	35
Missions déléguées	43
Registre public 2024	44
Commission Formation	52
Commissions d’études	59
Commission juridique	60
Commission ESG	63
Commission services à la profession	68
Commission secteur public	72
Commission secteur non marchand	76
Commission des questions comptables	79
Relations internationales	83
Colophon	86



Mot du président

Vous pouvez compter sur nous !

Chers confrères,

C'est avec beaucoup de fierté et de gratitude que j'ai l'honneur de m'adresser à vous dans ce rapport annuel 2024 de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises. Alors que mon mandat de président touche à sa fin, je repense avec satisfaction aux nombreuses réalisations et aux défis que nous avons relevés ensemble.

L'un de ces défis majeurs concernait l'entrée en vigueur de la directive européenne *Corporate Sustainability Reporting Directive* (CSRD) de 2022, qui impose à certaines entreprises de rendre compte de manière transparente de leurs performances en matière de durabilité à partir de 2025. Notre profession s'y est pleinement préparée en intégrant cette nouvelle mission d'assurance dans le programme de formation depuis 2023. La Belgique a officiellement transposé cette CSRD en droit national début décembre 2024.

Alors que les entreprises et les réviseurs d'entreprises se préparaient activement à la publication des premiers rapports, une initiative a été prise au niveau européen pour réévaluer et réduire l'impact de la charge réglementaire pour les entreprises. Cela entraînerait des modifications significatives de la CSRD. Les propositions Omnibus I de la Commission européenne, publiées le 26 février 2025, visent à simplifier et à reporter les exigences en matière de reporting de durabilité pour certaines entreprises. Un tel report offrira à ces entreprises plus de temps pour se préparer et se conformer aux nouvelles obligations en matière de reporting.

Une fois ces propositions Omnibus approuvées au niveau européen, elles devront être transposées en droit belge. On peut s'attendre à ce que le législateur belge suive les directives européennes et assouplisse les exigences de reporting pour les entreprises. L'accent des exigences de reporting sera mis sur les grandes entreprises. Les moins grandes



entreprises, quant à elles, auront des obligations de reporting moins complexes. De plus, la mise en œuvre de la CSRD serait reportée de deux ans pour les grandes entreprises non cotées en bourse et les PME cotées (les entreprises dites 'Wave 2'). Ces modifications visent à renforcer la compétitivité des entreprises européennes et à réduire la charge administrative, tout en préservant les objectifs en matière de durabilité.

Il est crucial de garantir rapidement une sécurité juridique aux entreprises et aux réviseurs d'entreprises. Nous devons rester vigilants et à l'écoute de ceux qui devront mettre en œuvre ces nouvelles règles sur le terrain. Le sens du réel, le pragmatisme et un contrôle de qualité portant sur un nombre raisonnable de points sont essentiels pour rendre notre économie plus durable et plus saine.

Tandis que j'écris ces lignes, nous ne savons pas encore quelle direction prendra la Commission européenne ni comment le législateur belge la mettra en œuvre. J'espère qu'une application pragmatique et un contrôle légal de qualité, portant sur un nombre limité d'indicateurs, seront maintenus. C'est une condition essentielle si nous voulons que la CSRD devienne un levier de développement économique accepté par les entreprises et qu'elle permette une transition vers une économie plus durable et plus saine.

Le cœur de notre profession d'auditeur, l'assurance, reste une spécialité à part. Il est essentiel que ce travail soit effectué par des professionnels guidés par l'expertise, l'expérience et un code de déontologie rigoureux. Fournir une assurance est une discipline qui exige un haut niveau de professionnalisme, de compétence, d'indépendance et d'intégrité.

Un second grand défi que je souhaite évoquer concerne l'attractivité de notre profession, qui est sous pression, notamment auprès des jeunes diplômés. Au cours de mon mandat, nous nous sommes activement engagés à rendre la profession plus connue et plus attrayante auprès des étudiants. En effet, il subsiste encore des malentendus concernant les tâches d'un réviseur d'entreprises, tandis que les avantages d'exercer notre métier demeurent encore trop peu connus. Notre campagne « Parce que tu comptes, deviens réviseur d'entreprises ! » a donné de bons résultats





après la première année, et nous poursuivrons ces efforts pour attirer une nouvelle génération de réviseurs d'entreprises qui contribueront à une économie saine et transparente.

Je tiens enfin à exprimer ma gratitude envers les membres de l'Institut, ainsi que ceux de ses commissions et groupes de travail, pour leur engagement et leur dévouement constants. Ensemble, nous avons travaillé à renforcer le rôle du réviseur d'entreprises en tant que maillon fondamental dans la création de stabilité économique et de confiance. Nos efforts conjoints ont abouti à une profession plus forte et plus résistante, prête à relever les défis de l'avenir.

C'est sur ces mots que je conclus mon mandat, sachant que l'Institut est entre de bonnes mains et prêt à poursuivre la construction d'un avenir durable et responsable.

Il nous appartient à tous de préserver la crédibilité et la réputation de la profession de réviseur d'entreprises. Nous devons nous assurer que nous restons pertinents et que nous nous renforçons mutuellement à l'avenir, lorsqu'il s'agit d'instaurer la confiance. Depuis sa création en 1953, l'IRE s'est efforcé de travailler pour le bien commun et continuera à le faire à l'avenir, afin que les réviseurs d'entreprises puissent continuer à répondre à des attentes élevées. Dans un monde agité par des conflits aux confins de l'Europe, notre contribution essentielle à la confiance dans les institutions et l'économie ne saurait être sous-estimée.

Avec mes salutations confraternelles,

Patrick Van Impe,

Président de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises

La mission de l'IRE

L'Institut des Réviseurs d'Entreprises est une organisation professionnelle créée par la loi qui soutient le réviseur d'entreprises dans l'accomplissement de son rôle crucial dans le système économique et social, à savoir celui d'un expert financier qui, par son indépendance, son expertise et son intégrité, est un maillon essentiel dans la création de la stabilité économique et de la confiance de l'ensemble des acteurs.

Outre la promotion et la défense des intérêts de la profession, les principales tâches de l'IRE consistent notamment à fournir des services, à offrir une formation permanente aux réviseurs d'entreprises ainsi qu'à assurer l'accès à la profession de réviseur d'entreprises.

Depuis 2017, la profession est soumise à une supervision publique indépendante, qui est confiée au Collège de supervision des réviseurs d'entreprises (CSR) et qui contribue directement à la confiance du public dans la fiabilité des états financiers des sociétés et des organisations.

La fonction de réviseur - ou plus exactement d'auditeur légal - existe dans tous les pays où la libre entreprise a pu se développer. C'est pourquoi l'IRE entretient également des contacts étroits avec ses homologues d'autres pays et avec de nombreuses organisations internationales, qui se consacrent à l'harmonisation de la profession d'auditeur, en particulier en ce qui concerne l'éthique professionnelle, la formation, les travaux de contrôle et les normes d'audit.



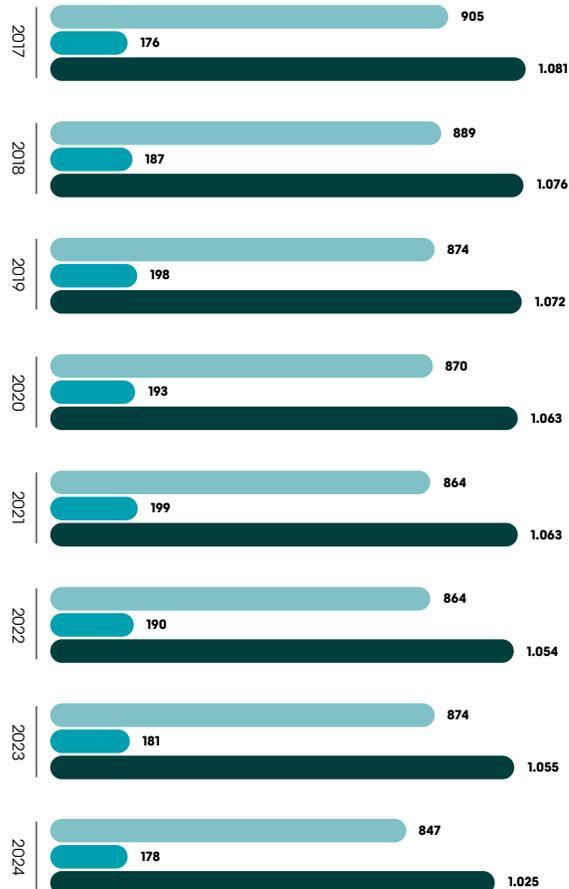
1

Chiffres clés 2024

La profession	9
Outils de communication	11

La profession

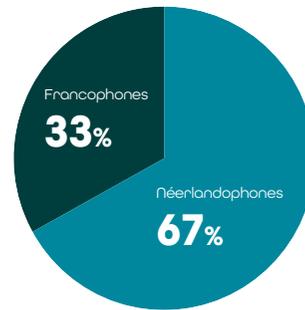
Réviseurs d'entreprises (personnes physiques)



- Réviseurs d'entreprises (exerçant des missions révisorales)
- Réviseurs d'entreprises se déclarant empêchés d'exercer des missions révisorales
- Total

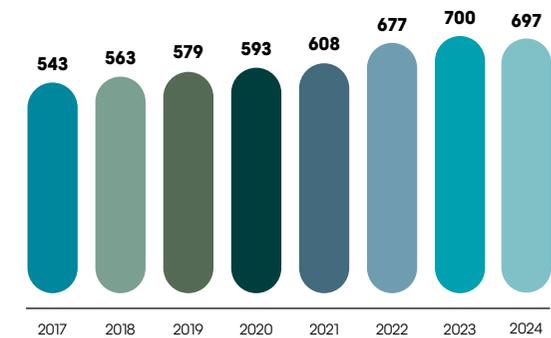
Nombre de réviseurs d'entreprises au 31/12/2024 • Source : Registre public au 31/12/2024

Répartition linguistique



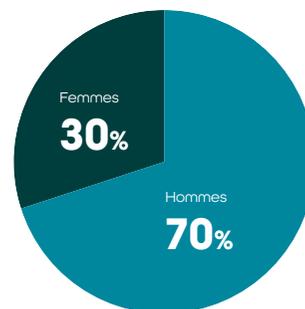
- Néerlandophones 690
- Francophones 335

Cabinets de révision



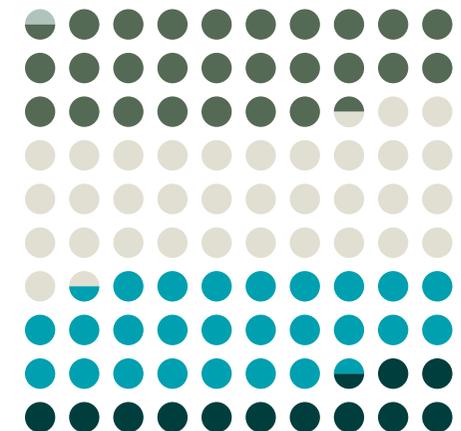
Nombre de cabinets de révision au 31/12/2024
Source : Registre public au 31/12/2024

Répartition hommes-femmes



- Hommes 716
- Femmes 309

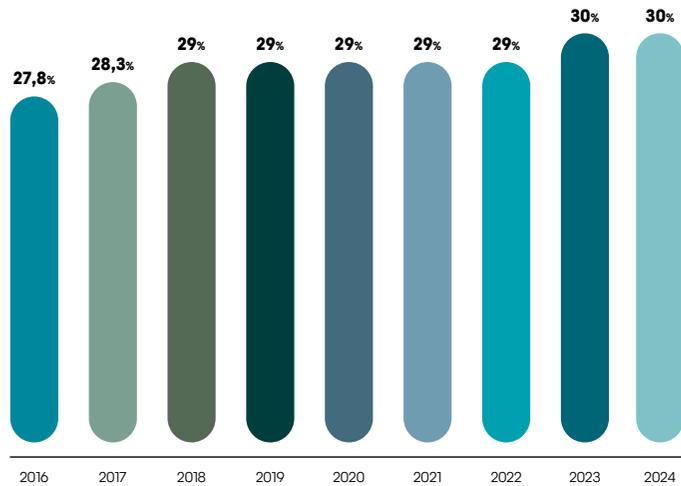
Répartition par tranche d'âge



- 51-60 (27 %)
- Age moyen : **48 ans**

La profession

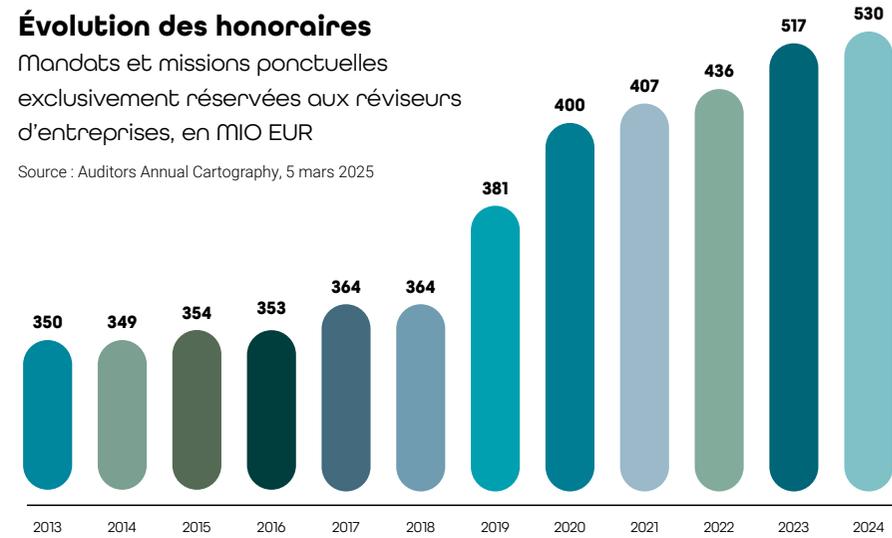
Évolution de la population féminine



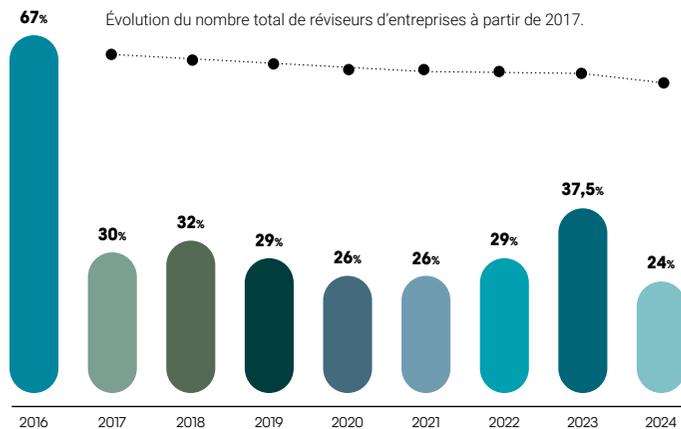
Évolution des honoraires

Mandats et missions ponctuelles exclusivement réservées aux réviseurs d'entreprises, en MIO EUR

Source : Auditors Annual Cartography, 5 mars 2025



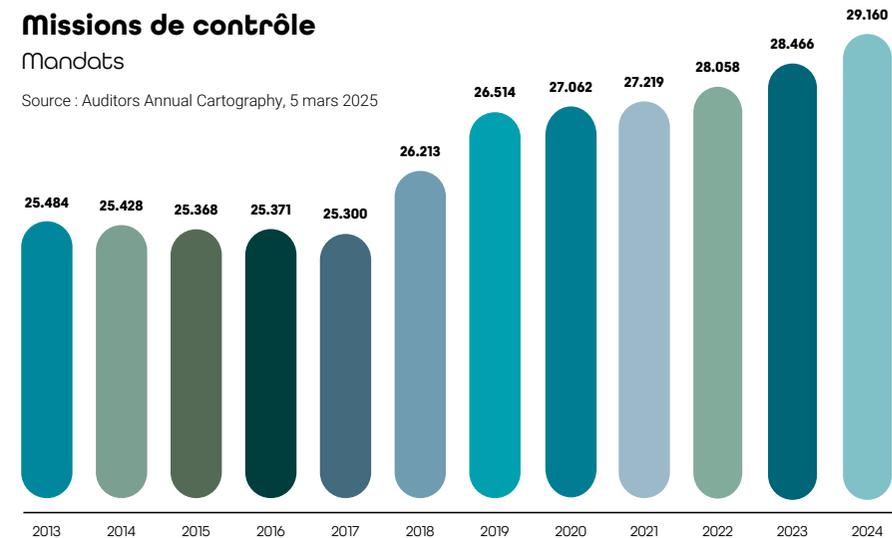
Évolution des prestations de serment de la population féminine



Missions de contrôle

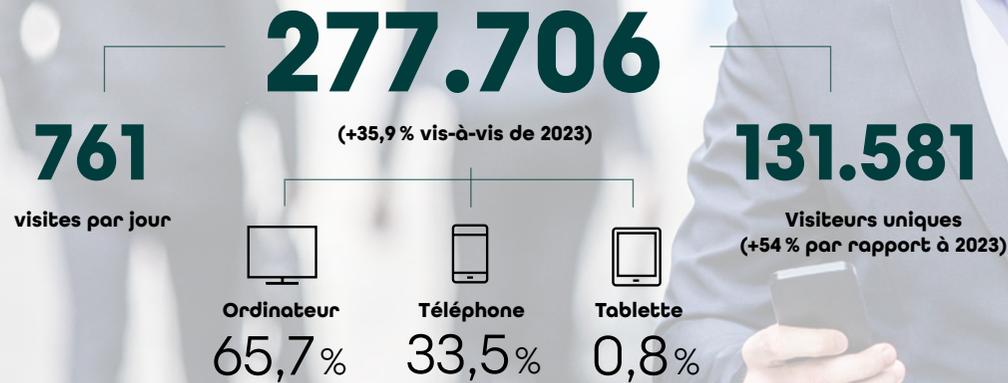
Mandats

Source : Auditors Annual Cartography, 5 mars 2025



Outils de communication

Le site internet de l'IRE Nombre de visites :



Nos réseaux sociaux en 2024



961 Followers
LinkedIn page 'Belgian Awards
For Sustainability Reports' (BAS)
(+80 % par rapport à 2023)



4.504 Followers
LinkedIn Company Page:
(+20 % par rapport à 2023)



295 Followers
Instagram:
(+181 % par rapport à 2023)

2

Highlights 2024



Highlights 2024

1 janvier : Entrée en vigueur de la directive européenne sur le reporting de durabilité (CSRD)

16 janvier : L'IRE et l'ITAA, lors de leur [réception commune du Nouvel An](#), demandent aux représentants du monde politique et de l'administration de s'engager davantage auprès des professions économiques dans le cadre de la préparation des lois et des règlements, afin de leur accorder plus de respect, de confiance et de reconnaissance pour leur contribution à la société.

19 février : Nouvelle édition de la [brochure](#) sur l'étendue du secret professionnel du réviseur d'entreprises en cas de perquisition.

5 mars : Lancement d'une [nouvelle identité visuelle et d'un nouveau logo](#) qui reflètent mieux le nouveau rôle du réviseur d'entreprises en tant qu'auditeur légal des informations non financières des entreprises. Le Centre d'Information du Révisorat d'entreprises (ICCI), les *Belgian Awards for Sustainability Reports* (BAS) et L'Institut des Réviseurs agréés pour les Institutions financières (IRAF) font également l'objet d'un rebranding. Tout ce qui a trait au révisorat et à la Belgique sera ainsi regroupé sous un concept unique et clairement reconnaissable.

19 mars : [Communiqué de presse](#) – CSRD : Quand l'assurance sur les informations de durabilité est-elle obligatoire/volontaire ?

26 avril : Assemblée Générale avec une séance académique consacrée à l'intelligence artificielle.

12 avril : La FEB et l'IRE ont publié [un guide numérique](#) pour aider les grandes entreprises à se préparer en vue de leur reporting ESG.

14 mai : Approbation et entrée en vigueur de la norme relative aux missions du réviseur d'entreprises à l'égard du conseil d'entreprise et de la norme révisant la norme complémentaire (version révisée 2020) aux normes ISA applicables en Belgique.

29 mai : [Après-midi d'études](#) consacré à la mise en oeuvre pratique des phases de suivi et d'évaluation annuelle du système de gestion de la qualité, ainsi qu'aux spécificités de la norme ISQM2 relative à la revue de la qualité des missions.

5 juillet : Lancement du [programme de formation ESG](#) pour les réviseurs d'entreprises.



Highlights 2024

4-13 juillet : Délégation de l'IRE à l'Ordre National des Experts-Comptables de RDC à Kinshasa.

2 octobre : 250 participants ont assisté à la quatrième édition de la [Journée du Révisorat](#) sur le thème « Le réviseur d'entreprises, un maillon indispensable de la bonne gouvernance ».

4 octobre : Dans un [communiqué de presse](#), l'IRE rappelle l'urgence d'une transposition rapide de la directive européenne CSRD en droit belge.

14 octobre : L'IRE déménage de ses bureaux du Boulevard Emile Jacqmain au Boulevard du Roi Albert II à Bruxelles.

22 octobre : La « Commission Secteur non marchand » a établi [une brochure](#) relative à la transformation des ASBL en société et vice versa (transformation des sociétés en ASBL).

28 novembre : [Adoption de la CSRD](#) par la Chambre des Représentants.

18 novembre : What's Cooking, Desmedt Labels, Elia, LCL, Luminus et Vandemoortele sont les gagnants des [Belgian Awards for Sustainability Reports](#) (BAS). Un nouveau nombre record (72 organisations) a soumis un rapport de durabilité.

30 novembre : Remise des [prix ICCI-IRE](#) pour les mémoires de maîtrise et d'audit à Simon Tribolet pour son mémoire de maîtrise « *The effect of audit firm size and the covid-19 pandemic on audit quality : Evidence from Belgium* » (promoteur Prof. Dr. Torsin) et Elise Marbaisse pour son mémoire de maîtrise « *Mesure et reporting de la performance durable dans le secteur des banques actives et belgique : Motivations, facteurs clés de succès et freins lors de la conception et la mise en œuvre ?* » (promoteur Prof. Dr. Chanteux).

3 décembre : Quatrième édition de la [Journée du Secteur Public](#), sous le signe de la transparence et de la collaboration.

3

Notre structure

Conseil	18
Comité exécutif	19
Collège des commissaires	19
Conseil des jeunes	20
Comité des travaux législatifs	22
Services internes	24



Conseil

De gauche à droite : Marc BIHAIN (secrétaire général), Charles DE STREEL, Inge SAEYS, Katleen DAEMS, Xavier DOYEN, Patrick VAN IMPE, Nico HOUTHAEVE, Ine NUYTS, Eric VAN HOOF, Raf COX, Patricia LELEU, Olivier DE BONHOME, Laura GUARINO, Alexis VAN BAVEL et Inge VANBEVEREN (secrétaire générale adjointe). Manque sur cette photo : Wim RUTSAERT.



Comité exécutif

De gauche à droite : Marc BIHAIN (secrétaire général), Nico HOUTHAEVE, Patrick VAN IMPE, Olivier DE BONHOME, Eric VAN HOOFF et Inge VANBEVEREN (secrétaire générale adjointe).

Conseil

L'IRE est dirigé par un Conseil, composé de 14 réviseurs d'entreprises, dont un exerce la fonction de président et un autre celle de vice-président. Les membres du Conseil sont élus par l'assemblée générale. En 2024, le Conseil s'est réuni 14 fois.



Président :
Patrick VAN IMPE



Vice-président :
Eric VAN HOOF

Membres d'expression néerlandaise :



**RaF
COX**



**Katleen
DAEMS**



**Nico
HOUTHAEVE**
Secrétaire



**Ine
NUYTS**



**Wim
RUTSAERT**



**Inge
SAEYS**

Membres d'expression française :



**Olivier
DE BONHOMME**



**Charles
DE STREEL**
Secrétaire-
trésorier



**Xavier
DOYEN**



**Laura
GUARINO**



**Patricia
LELEU**



**Alexis
VAN BAVEL**

Comité exécutif

Le Conseil confie la gestion journalière de l'IRE à un Comité exécutif, dans lequel siègent le président, le vice-président et deux membres du Conseil, et qui se réunit mensuellement.



**Patrick
VAN IMPE**
Président



**Eric
VAN HOOF**
Vice-président



**Olivier
DE BONHOMME**



**Nico
HOUTHAEVE**
Secrétaire

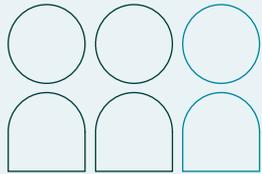
Collège des commissaires



**Hélène
SPEGELAERE**



**Christian
CALUWAERTS**



Composition

Président :

Laura GUARINO

Membres :

Ellemarie BEX, Céline BOURGEAU, Christian CALUWAERTS, Florence DUPUIS, Amy KEITA, Natalia KHAMRAEVA, Emilie LEFEBVRE, Morgane LEJEUNE, Thalissa LOOTS, Jabo MUTSINZI, Sylvain ROUSSEAU, Helena ROUX, Sam VANDER VENNET, Anaïs VANDEMEULEBROECKE, Guillaume VANHOLLEBEKE, Stefanie VERHAEGHE et Mathias VERRUE

Coordination :

Jan LAPLASSE

Conseil des jeunes

Le Conseil des jeunes a été créé fin 2016 à l'initiative du Conseil et est composé de stagiaires et de jeunes réviseurs d'entreprises. La mission du Conseil des jeunes est la suivante :

- Promouvoir la profession et l'image du titre de réviseur d'entreprises
- Assurer la liaison avec les jeunes (en particulier les stagiaires) et traduire cela en recommandations à l'IRE
- Améliorer les contacts avec les institutions éducatives dans le but d'augmenter l'afflux de diplômés vers un stage de l'IRE
- Optimiser la formation en l'alignant sur les nouveaux défis de la profession
- Créer un réseau pour les stagiaires et les jeunes réviseurs.

Le Conseil des jeunes est à l'écoute du Conseil de l'IRE et formule des recommandations ainsi que des propositions novatrices afin de mener à bien sa mission.

Activités en 2024

Après deux années à servir l'attractivité de notre profession, nous avons dédié cette troisième année de mandat aux atouts de l'appartenance à notre grande maison de l'audit.

Nous avons poursuivi nos actions auprès des écoles et universités afin de faire connaître les valeurs qui fondent notre profession. Ces initiatives, essentielles pour sensibiliser les jeunes générations, contribuent à renforcer notre présence et à susciter l'intérêt pour notre métier. Dans le cadre de la campagne menée par l'Institut, nous avons soutenu plusieurs initiatives, notamment les soirées organisées au Kinopolis, qui ont rencontré un franc succès. Ces moments de rencontre ont permis d'échanger et de transmettre notre vision à un plus large public.

L'organisation de notre Community Event a également constitué un temps fort de l'année. Placé sous le

thème de l'appartenance à notre profession, cet événement a permis de rappeler l'importance de valeurs fondamentales telles que la solidarité, qui nous invite à toujours pouvoir compter les uns sur les autres, ainsi que le développement professionnel continu, rendu possible par des formations et des certifications (pensons aux ESG) permettant à chacun de rester à jour et de progresser. Il a également mis en lumière notre engagement à maintenir une éthique professionnelle exemplaire, fondée sur des règles déontologiques qui renforcent la confiance accordée par le public.

Faire partie de notre profession, c'est choisir la réussite, le développement personnel et la reconnaissance professionnelle tout au long de sa carrière. C'est un engagement porteur d'opportunités et de progrès. Fidèles à ces principes, nous continuerons, dans les années à venir, à promouvoir ces valeurs essentielles.

Laura GUARINO, présidente du Conseil des jeunes



Comité des travaux législatifs

Ce Comité, qui se réunit mensuellement, soutient le Conseil dans sa Fonction de veille législative et normative. Le Comité des travaux législatifs est chargé des cinq fonctions suivantes :

1. **Fonction de radar** : examen systématique des évolutions législatives intéressant la profession
2. **Fonction proactive de rédaction de textes législatifs** : propositions de nouveaux textes législatifs ou de questions parlementaires
3. **Fonction de préparation des publications de l'IRE** : révision des avis et communications de l'IRE préparées par les commissions de l'IRE
4. **Fonction de relais avec les autres organes de l'IRE** : en particulier avec la Commission des questions comptables, la Commission des normes et la Commission juridique
5. **Fonction de brainstorming** : réflexion autour des thèmes centraux de la profession.

En 2024, le Comité des travaux législatifs s'est réuni 13 fois.

De gauche à droite: Patricia LELEU, Charles DE STREEL, Patrick VAN IMPE, Marc BIHAIN (secrétaire général), Eric VAN HOOF et Inge VANBEVEREN (secrétaire générale adjointe).
Manque sur cette photo : Wim RUTSAERT.





Services internes 2025



IRE-IRE
Institut de Recherche Économique
1000, Avenue de la Recherche



Services internes

Au 1^{er} mars 2025

Secrétariat-général

Marc BIHAIN, secrétaire général
Inge VANBEVEREN, secrétaire générale adjointe,
Joyce VEECKMAN, executive assistant

Doctrine - normes

Inge VANBEVEREN, secrétaire générale adjointe,
Camille LUXEN, chef de service
Stéphanie QUINTART, senior advisor
Sandrine KOEUNE, junior advisor

Doctrine - ESG

Stéphanie QUINTART, senior advisor
Katrien VAN TILBORG, senior advisor

Doctrine - affaires juridiques

Camille LUXEN, chef de service
Steven DE BLAUWE, senior advisor
Katrien VAN TILBORG, senior advisor
Clément DE BRUYN, junior advisor

Doctrine - doctrine sectorielle (mutualités, ESEF, ISQM)

Roby FELE, senior advisor

Doctrine - gestion de dossier

Evy DE WIT, gestionnaire de dossier
Lief VAN DEN HOF, gestionnaire de dossier

Secteur public

Alexia CAUWE, chef de service
Steven De BLAUWE, senior advisor

Formation

Alexia CAUWE, chef de service
Dominique VANESSE, event coordinator
Eva WILLEBRORDS, event coordinator

Stage

Astrid VAN DROOGENBROECK, chef de service,
Sandra HOVART, gestionnaire de dossier,

Samira BENSAOUD, gestionnaire de dossier

Registre public

Astrid VAN DROOGENBROECK, chef de service
Stef VAN ATTENHOVEN, senior advisor
Sandra HOVART, gestionnaire de dossier
Samira BENSAOUD, gestionnaire de dossier

Communication

Jan LAPLASSE, chef de service
Maitena VANNETELBOSCH, junior advisor

Comptabilité

Christophe D'HONDT, chef de service
Sandrine DUQUENNE, senior advisor
Julie MINTA, junior advisor

Accueil

Christine SCHIETECAT, réceptionniste

GDPR

Katrien VAN TILBORG, senior advisor

Traductions

Fatiha BERRAZI, traductrice
Astrid DEMARCIN, traductrice

HR

Stef VAN ATTENHOVEN, chef de service
Evy DE WIT, gestionnaire de dossier

IT

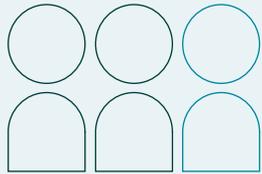
Christophe D'HONDT, chef de service
Lorenzo DI MARIA LOPEZ, senior advisor

Logistique

Michel VAN BELLE, employé et logistique

4

Accès à la profession



Composition

Président de la Commission de stage :

Patrick Van Impe

Vice-Président :

Raf COX

Membre du Conseil :

Laura GUARINO

Membres :

Boudewijn CALLENS, Fabio DE CLERCQ, Fernand MAILLARD, Thomas MEURICE, Catherine MONSIEUR, Dirk STRAGIER et Sofie VAN GRIEKEN

Experts techniques :

Romuald BILEM, Martine BLOCKX, Christophe COLSON et Astrid MEESTERS

Coordination :

Astrid VAN DROOGENBROECK

Commission de stage

Mission

L'organisation de l'accès à la profession est une des principales missions confiées par le législateur à l'IRE.

Les stagiaires-réviseurs d'entreprises sont les réviseurs d'entreprises de demain. La préparation d'un corps de spécialistes à l'exercice de la profession figure dès lors au premier rang des préoccupations de la Commission de stage. C'est pourquoi le stage de réviseur d'entreprises, d'une durée de trois ans, se déroule sous l'étroite surveillance et avec l'accompagnement de la Commission de stage, qui veille à garantir une formation de haute qualité. Compte tenu de la diversité des missions confiées au réviseur d'entreprises, la Commission de stage considère qu'il est important que le stage aborde de manière aussi complète que possible les multiples facettes de la profession.

Travaux de la Commission de stage

Organisation et suivi administratifs

En 2024, la Commission de stage s'est réunie à dix reprises.

Les principaux sujets traités lors de ces réunions de commission sont brièvement expliqués ci-dessous.

Les sujets administratifs qui reviennent mensuellement à l'ordre du jour portent principalement sur les demandes de suspension du stage, les changements de maître de stage, les reprises de stage et les radiations administratives.

En outre, la Commission de stage analyse chaque année les dossiers de stage des candidats-stagiaires qui souhaitent débiter le stage de réviseur d'entreprises. 150 dossiers ont été reçus et approuvés.

Contrairement aux années précédentes, les candidats stagiaires peuvent désormais soumettre leur demande d'admission au stage tout au long de l'année, et le stage peut commencer le premier jour de chaque mois. La Commission de stage suit ainsi la tendance à la flexibilisation au sein des universités et des hautes écoles

et souhaite répondre aux besoins individuels des candidats stagiaires qui n'ont pas nécessairement suivi un parcours académique « traditionnel ».

Depuis l'entrée en vigueur de l'arrêté royal du 17 août 2018 relatif à l'accès à la profession de réviseur d'entreprises, la Commission de stage peut accorder des dérogations relatives au nombre maximal de stagiaires par maître de stage (qui est fixé à trois et peut être augmenté à cinq, moyennant l'introduction d'une demande motivée). En 2024, la Commission de stage n'a reçu aucune demande de dérogation.

Réunion stratégique

En plus des traditionnelles réunions mensuelles, la Commission de stage a également tenu une réunion stratégique le 12 septembre 2024. À cette occasion, un échange de vues a eu lieu sur la transposition de la directive CSRD en droit belge et son impact sur le déroulement du stage de réviseur d'entreprises. La Commission de stage souhaite éviter le phénomène de "goldplating" lors de cette transposition et plaide

pour ne pas imposer d'exigences plus strictes que celles prévues par la directive. Partant de ce principe, la Commission de stage a communiqué un certain nombre de principes généraux et de positions au Conseil de l'Institut.

Le Conseil appellera les décideurs politiques à prendre en compte ces principes généraux et positions lors de la modification du texte de l'arrêté royal du 17 août 2018 relatif à l'accès à la profession de réviseur d'entreprises.

Analyse des journaux de stage électroniques

Comme chaque année, la Commission de stage a pris connaissance du contenu des journaux de stage. Dans l'évaluation de ce contenu, il est tenu compte, d'une part, du critère quantitatif (à savoir un minimum de 1.000 heures de missions révisorales par année de stage) et, d'autre part, du critère qualitatif (à savoir la diversité du type de missions). Dans certains cas, la Commission de stage formule des recommandations correctives pour l'année de stage suivante. Les recommandations et

les éventuelles lacunes dans le parcours de stage sont également communiquées au jury d'examen d'aptitude.

Activités de Formation

Chaque année, la Commission de stage organise une série de séminaires de stage auxquels les stagiaires peuvent participer sans obligation. En 2024, le programme de ces séminaires couvrait également des thèmes faisant partie des examens de stage pratiques. Ces séminaires étaient animés par des spécialistes des disciplines concernées, qui ont également été chargés de rédiger l'examen de stage pratique sur les mêmes matières. Bien qu'aucun aperçu exhaustif des thèmes abordés durant les examens de stage pratiques ne puisse être communiqué durant les séminaires de stage, ces derniers forment néanmoins une préparation importante à la présentation des examens de stage pratiques. La Commission de stage encourage donc les stagiaires à y participer autant que possible.

Au total, 643 présences (dont 259 participants francophones et 384 participants néerlandophones) ont été enregistrées lors des 22 séminaires de stage (11 en français et 11 en néerlandais) organisés au cours de l'année écoulée, soit une moyenne de 24 participants francophones et 35 participants néerlandophones par séminaire de stage.

La Commission de stage souhaite remercier expressément de leur coopération toutes les personnes ayant contribué à l'organisation des activités de formation pour les stagiaires-réviseurs d'entreprises.

Examens de stage pratiques

À la suite des séminaires de stage, 22 examens de stage pratiques ont été organisés durant la période de septembre à décembre (11 en français et 11 en néerlandais), pour lesquels un total de 942 présences a été enregistré (344 participants francophones et 598 participants néerlandophones). Le taux de réussite global s'élevait à 83 % pour les stagiaires francophones et à 84 % pour les stagiaires néerlandophones.

Les examens de stage pratiques ont été organisés sur trois sites d'examens différents en Belgique à savoir Gand, Anvers et Louvain-la-Neuve. Les stagiaires pouvaient présenter leurs examens sur le site de leur choix.

Sous-commission des Questions d'examen

Quatre membres de la Commission de stage ont également été désignés membres de la sous-commission des Questions d'examen. En 2024, cette sous-commission s'est réunie à trois reprises et, plus précisément, pour examiner les propositions de questions

d'examen pour l'examen d'aptitude et les différentes matières des examens de stage pratiques. Les questions d'examen proposées sont notamment vérifiées en ce qui concerne le contenu (en tenant compte des exigences de qualité fixées par la Commission de stage), la cohérence entre les versions française et néerlandaise (en vue de garantir l'égalité de traitement de tous les stagiaires) et la longueur (pour s'assurer que les examens peuvent être résolus dans le laps de temps imparti). Les membres de la sous-commission vérifient également si les examens de stage pratiques contiennent une approche suffisamment pratique et se distinguent clairement des examens de stage théoriques sur les mêmes matières.

Délibération des examens de stage pratiques et admission à l'examen d'aptitude

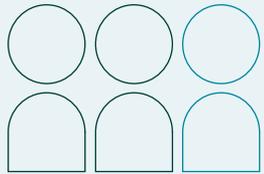
La Commission de stage a délibéré des résultats des examens de stage pratiques pour les stagiaires ayant présenté l'ensemble de leurs examens à ce moment-là. 71 stagiaires ont été délibérés (24 francophones et 47 néerlandophones), ce qui entraîne un taux de réussite de 75 % chez les francophones et de 77 % chez les néerlandophones.

Lors de la délibération des examens de stage pratiques, il a également été vérifié si les principes de priorisation avaient

été respectés. En cas de non-respect de ces principes, la Commission de stage impose aux stagiaires concernés une prolongation de stage, conformément aux dispositions de l'arrêté royal du 17 août 2018 relatif à l'accès à la profession de réviseur d'entreprises.

La Commission de stage délibère également deux fois par an de l'admission à l'examen d'aptitude pour les stagiaires ayant réussi tous les examens de stage théoriques et pratiques et rempli toutes leurs obligations de stage. Suite à ces délibérations, 67 stagiaires ont été admis à présenter l'examen d'aptitude.





Composition

Président :

Catherine DENDAUW (UNamur)

Membres :

Romuald BILEM (ULB), Joël BRANSON (VUB), Boudewijn CALLENS, Johan CHRISTIAENS (UGENT), Yves DE CORDT (UCL), Ingrid DE POORTER (UGent), Ann GAEREMYNCK (KU Leuven), Ann JORISSEN (UA) (jusqu'au 31/01/2024), Denis PHILIPPE (ICHEC/UCL), Patrick VAN IMPE (KU Leuven, campus Antwerpen) et Christophe VAN LINDEN (UA) (à partir du 01/02/2024).

Rôle de la Commission d'examen

Une compétence importante de la Commission d'examen consiste à approuver les questions des examens de stage théoriques. La Commission d'examen charge des personnes qui enseignent l'une ou plusieurs des disciplines dans une université ou haute école de type long de rédiger ces questions. Par ailleurs, elle établit la liste des ouvrages de référence utiles que les participants aux examens de stage théoriques peuvent consulter pour se préparer.

Enfin, elle délibère des résultats d'examen et en fait rapport à la Commission de stage. La Commission d'examen a délibéré des résultats des examens de stage théoriques des (candidats-)stagiaires ayant présenté l'ensemble

de leurs examens de stage théoriques. 94 (candidats-)stagiaires ont été délibérés (dont 26 francophones et 68 néerlandophones), ce qui entraîne un taux de réussite de 73 % chez les francophones et de 50 % chez les néerlandophones.

Dans le cadre de ses différents travaux, la Commission d'examen s'est réunie à trois reprises durant l'année écoulée.

La Commission de stage tient à remercier tous les membres de la Commission d'examen pour leur engagement dans l'organisation des examens de stage théoriques.



Examen d'aptitude

En 2024, deux sessions de l'examen d'aptitude ont de nouveau été organisées durant les périodes mai-juin et novembre-décembre. L'épreuve écrite de l'examen d'aptitude s'est déroulée sur ordinateur dans les locaux de l'Institut.

Les épreuves orales se déroulent devant un jury de cinq personnes, dont un professeur d'université ou de l'enseignement supérieur de type long (qui n'a pas la qualité de réviseur d'entreprises), qui en assure la présidence, trois réviseurs d'entreprises (qui n'ont pas la qualité de réviseur d'entreprises temporairement empêché) et un représentant du monde économique et social.

Vous trouverez ci-après un aperçu des différents présidents des chambres du jury d'examen d'aptitude :

Présidents des quatre chambres d'expression française :

Philippe MALHERBE (UCL), Karin COMBLÉ (UMONS), Yves DE CORDT (UCL), Wilfried NIESSEN (HEC-ULg)

Présidents des cinq chambres d'expression néerlandaise :

Ann GAEREMYNCK (KU Leuven), Nadine LYBAERT (UH), Raf ORENS (KU Leuven), Kris HARDIES (UA), Ann JORISSEN (UA)

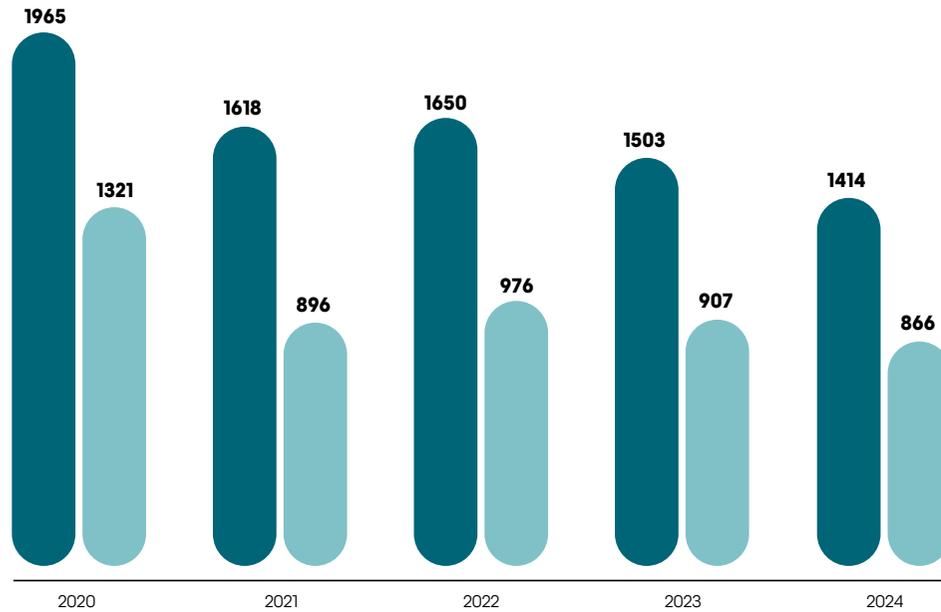
Tant les membres du jury que les membres de la Commission de stage sont particulièrement attentifs au suivi des stagiaires qui ont échoué à l'examen d'aptitude. Ainsi, à l'issue de l'épreuve orale, les stagiaires en échec reçoivent immédiatement un retour sur leurs lacunes, ainsi que des recommandations de la part du jury. Ces recommandations sont ensuite confirmées par écrit dans le dossier électronique de chaque stagiaire. De plus, les stagiaires ayant échoué après deux tentatives sont invités, avec leur maître de stage, pour un entretien avec la Commission de stage afin de discuter de plans d'action éventuels.

La Commission de stage souhaite remercier expressément tous les membres des jurys d'examen d'aptitude pour leur contribution à l'organisation de l'examen d'aptitude.



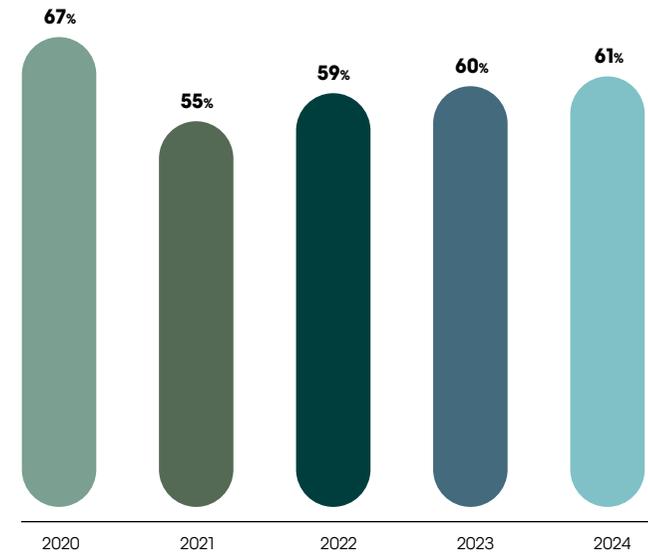
Statistiques

Évolution du nombre d'examens de stage théoriques présentés / nombre d'examens de stage théoriques réussis



● Nombre d'examens présentés
● Nombre d'examens réussis

Taux de réussite examens de stage théoriques



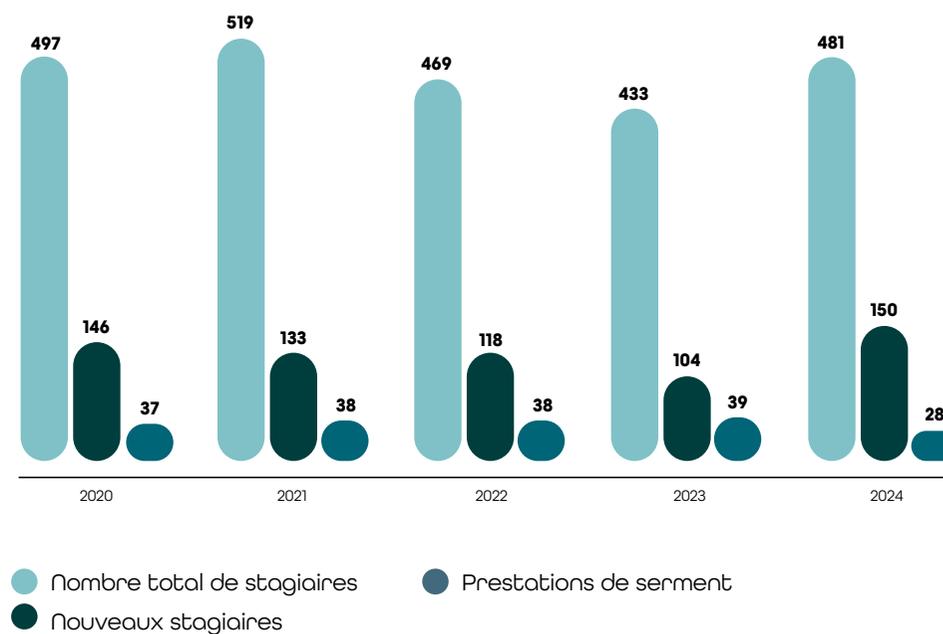


Statistiques

Taux de participation et pourcentages de réussite des examens d'aptitude

Année	Langue	Nombre de candidats	Nombre de 1ères participations	Réussites	
2020	F	26	19	11	42 %
	N	47	20	22	47 %
	Total	73	39	33	45 %
2021	F	26	12	13	31 %
	N	55	35	20	25 %
	Total	81	47	33	41 %
2022	F	32	18	15	47 %
	N	63	33	28	44 %
	Total	95	51	43	45 %
2023	F	18	13	11	61 %
	N	53	31	20	38 %
	Total	71	44	31	44 %
2024	F	22	40	12	55 %
	N	58	14	14	34 %
	Toaal	80	54	26	33 %

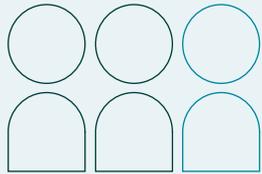
Évolution du nombre de stagiaires et prestations de serment



5

Normes et Doctrine d'audit

Commission des Normes 35



Composition

Président :

Patricia LELEU

Vice-président :

Wim RUTSAERT

Membres :

Guy COX, Frédéric DE MEE, Ghislain DOCHEN, Marie-Noëlle GODEAU, Luis LAPERAL, Marleen MANNEKENS, Carl ROMBAUT, William RUTTEN, Thomas VERHAMME Olivier VERTESSSEN et Lieven ACKE (technisch expert)

Coordination :

Inge VANBEVEREN et Stéphanie QUINTART



Commission des Normes

Groupes de travail rapportant à la commission

- Rapport du commissaire
- Missions particulières
- Conseil d'entreprise
- ESEF
- Mutualités
- Data Analytics
- Prospectus
- ISQM

Mission

Investie du développement du cadre normatif de la profession, la Commission des Normes développe les normes d'exercice professionnel et la doctrine d'audit compte tenu du contexte légal belge et européen et des évolutions du cadre international, tant pour la mission légale de contrôle du commissaire que pour les autres missions, légales ou contractuelles, comme les missions particulières ou la mission auprès du conseil d'entreprise.

Normes approuvées en 2024 par le CSPE et le ministre en charge de l'Économie

Normes du 14 mai 2024 relative aux missions du réviseur d'entreprises auprès du conseil d'entreprise et révisant la Norme complémentaire (version révisée 2020) aux normes internationales d'audit (normes ISA) applicables en Belgique

Le projet de norme relative aux missions du réviseur d'entreprises à l'égard du conseil d'entreprise a été adopté à la suite de l'exercice par le CSPE de son droit d'injonction prévu à l'article 31, §3 de la loi du 7 décembre 2016 lors de l'approbation du projet de norme complémentaire (version révisée 2020) aux normes ISA applicables en Belgique en décembre 2020. Le Conseil a décidé non seulement de modifier la norme conseil d'entreprise, mais aussi de réviser en même temps la norme complémentaire (version révisée 2020). Le Conseil supérieur des Professions économiques a approuvé ces projets de normes en date du 28 février 2024 et le ministre de l'Économie en date du 14 mai 2024 (Moniteur belge du 22 mai 2024, p. 64522).

Le réviseur d'entreprises a une mission importante en matière de dialogue social au sein du conseil d'entreprise. La norme relative aux missions du réviseur d'entreprises à l'égard du conseil d'entreprise s'applique aux missions du réviseur d'entreprises à l'égard d'un conseil d'entreprise effectuées conformément à l'article 15bis de la loi du 20 septembre 1948 portant organisation de l'économie et aux articles 3:83 à 3:95 du Code des sociétés et des associations dans toutes les entités où un conseil d'entreprise a été constitué, à l'exception des établissements d'enseignement subsidiés.

L'un des points pris en compte lors de la révision de la norme est la mission relative au bilan social. Le bilan social n'étant pas uniquement applicable aux entités dans lesquelles un conseil d'entreprise a été institué, le commissaire doit inclure une mention spécifique au bilan social dans son rapport de commissaire. Lors de la révision de la norme complémentaire, plusieurs autres dispositions ont également été modifiées pour tenir compte du Code des sociétés et des associations, et des modèles de rapports de commissaire ont été ajoutés

pour les comptes consolidés établis conformément au référentiel comptable applicable en Belgique (BE GAAP) pour les entités d'intérêt public (EIP) et pour les entités autres que les EIP, afin de tenir compte des spécificités en la matière.

Ces normes sont entrées en vigueur pour les rapports émis relatifs aux exercices ouverts à partir du 1^{er} janvier 2024.

Vous pouvez consulter les normes approuvées ici :

- [Mission du réviseur d'entreprises auprès du conseil d'entreprise \(ibr-ire.be\)](#)
- [Norme complémentaire ISA \(ibr-ire.be\)](#).

Projets de normes soumis en 2024 pour approbation au CSPE et au ministre en charge de l'Économie

Norme relative au contrôle de la conformité des états financiers avec le format électronique unique européen (ESEF)

Le projet de norme relative au contrôle de la conformité des états financiers avec le format électronique unique européen (ESEF) a été établi suite au Règlement délégué (UE) 2019/815 de la Commission du 17 décembre 2018 complétant la directive 2004/109/CE du Parlement européen et du Conseil par des normes techniques de réglementation précisant le format d'information électronique unique (European Single Electronic Format (ESEF)). Ce règlement s'applique aux rapports financiers annuels pour les exercices commençant le 1^{er} janvier 2020 ou après cette date. Les États membres ont reçu la possibilité de reporter l'application aux rapports sur les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021. La Belgique a décidé de faire usage de cette possibilité.

A la suite du Q&A du 29 mai 2019 et de la communication du 6 novembre 2020 de la Commission européenne, il

est apparu clairement que la conclusion assortie d'une assurance raisonnable, à émettre par le commissaire, concernant le reporting ESEF, devait être incluse dans le rapport (annuel) du commissaire.

Par conséquent, le Conseil a décidé d'étendre la modification de la norme complémentaire pour inclure les obligations en matière de reporting ESEF et, en même temps, de développer une norme spécifique ESEF, compte tenu de la spécificité et de la complexité de la mission.

Le 25 janvier 2024, le Conseil de l'IRE a soumis à nouveau le projet de norme ESEF, ainsi que les deux autres projets qui y sont liés (projet de norme complémentaire et projet de norme relative aux missions du réviseur d'entreprises à l'égard du conseil d'entreprise), y compris les reformulations demandées, au CSPE et au ministre de l'Économie.

Le 23 décembre 2024, le Conseil de l'IRE a soumis le projet de norme relative au contrôle de la conformité du rapport annuel avec le format électronique unique européen (ESEF) au CSPE et au ministre de l'Économie. Le CSPE a approuvé cette norme de conception le 21 février 2025.

Vous pouvez suivre la procédure ici : [Projet de norme relative au contrôle de la conformité des états financiers avec ESEF \(ibr-ire.be\)](#).

Projet de Norme d'exercice professionnel spécifique relative aux missions légales d'assurance de l'information (consolidée) en matière de durabilité

Le Conseil de l'IRE a soumis à consultation publique ce projet de norme du 28 mars au 27 avril 2024. Les commentaires reçus ont été pris en compte par le Conseil de l'IRE qui a soumis, le 5 juillet 2024, une version adaptée du projet de norme pour approbation au Conseil supérieur des Professions économiques et au ministre de l'Économie. L'audition organisée par le CSPE a eu lieu le 21 août 2024 et le CSPE s'est réuni le 26 septembre 2024 pour en délibérer. Les reformulations demandées impliquaient notamment l'adoption en Belgique de la loi de transposition de la CRSD, ce qui à ce stade n'était pas le cas. Par conséquent, elles n'ont pas pu être transmises pour la réunion suivante du CSPE, prévue le 14 octobre 2024.

[La loi du 2 décembre 2024 relative à la publication, par certaines sociétés et groupes, d'informations en matière de durabilité et à l'assurance de l'information](#)

[en matière de durabilité et portant dispositions diverses](#) a été publiée au Moniteur Belge le 20 décembre 2024. Cette loi transpose la directive (UE) 2022/2464 relative à la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises (CSRD). Le 24 janvier 2025, le Conseil de l'IRE a soumis à nouveau le projet de norme, y compris les reformulations demandées, au CSPE et au ministre de l'Économie pour approbation. Ces reformulations ont eu un impact sur la norme complémentaire (version révisée 2023) aux normes ISA applicables en Belgique, qui fait l'objet de modifications par le présent projet de norme et dont une version coordonnée a également été communiquée.

Vous pouvez suivre la procédure ici : [Projet de Norme d'exercice professionnel spécifique relative aux missions légales d'assurance de l'information en matière de durabilité](#)

Projet Norme relative à l'application de la norme ISRS 4400 (révisée) Missions de procédures convenues relatives aux informations financières en Belgique

Il est de l'intérêt général que les missions contractuelles de procédures convenues ou exclusivement réservées aux réviseurs d'entreprises par ou en vertu d'une loi permettant

l'exécution d'une mission de procédures convenues, et qui ne sont régies par aucune autre norme d'exercice professionnel spécifique belge ou internationale, soient effectuées sur base d'un référentiel internationalement reconnu, ce qui contribue à la qualité des travaux effectués et à l'harmonisation des rapports émis.

Pour ce faire, la présente norme vise à rendre applicable en Belgique la norme *International Standard on Related Services 4400* (norme ISRS 4400) (Révisée).

Conformément à l'article 31 de la loi du 7 décembre 2016 portant organisation de la profession et de la supervision publique des réviseurs d'entreprises, le Conseil de l'IRE a soumis à consultation publique un projet de norme d'exercice professionnel spécifique relative aux missions d'assurance de l'information (consolidée) en matière de durabilité, du 29 mars au 29 mai 2024.

Vous pouvez suivre la procédure ici : [Projet Norme relative à l'application de la norme ISRS 4400 \(révisée\)](#)

Missions confiées aux réviseurs d'entreprises par le Code des sociétés et des associations

Le Code des sociétés et des associations (CSA) est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2020. Il confie de nouvelles missions aux réviseurs d'entreprises et modifie certaines missions qui existaient déjà dans le Code des sociétés.

Le Conseil de l'IRE, en accord avec l'ITAA, a élaboré des projets de normes définissant la mission du professionnel, ainsi que les procédures à effectuer et le rapport à émettre. Il s'agissait notamment :

- du projet de Norme relative à la mission du professionnel dans le cadre de l'évaluation du caractère fidèle et suffisant des données financières et comptables reprises dans le rapport de l'organe d'administration (Code des sociétés et des associations) (« Norme titres ») ;
- du projet de Norme relative à la mission du professionnel dans le cadre de la transformation d'une entité ;
- du projet de Norme relative à la mission du professionnel dans le cadre du contrôle des opérations de fusion et de scission de sociétés ;
- du projet de Norme relative à la mission du professionnel dans le cadre d'une dissolution et d'une liquidation de sociétés.

Après la décision du CSPE du 27 janvier 2023, disant que la demande d'approbation ne pouvait pas être accordée ou était irrecevable, les deux Instituts (IRE et ITAA) ont continué à travailler de manière constructive à des textes normatifs communs pour ces missions confiées aux deux professions par le Code des sociétés et des associations, y compris un paragraphe commun sur le système de gestion de la qualité a été trouvé, qui peut être inséré dans les projets de normes relatifs aux missions partagées.

En 2024, deux consultations publiques ont déjà été lancées :

- la consultation publique relative au projet de Norme titres a eu lieu du 8 juillet au 8 août 2024. Au cours de la période de la consultation publique, l'IRE a reçu une réponse de 2 intervenants (réviseurs d'entreprises, de cabinets de révision représentant ses associés et collaborateurs et autres parties prenantes). Le 19 décembre 2024, le Conseil de l'IRE a soumis le projet de Norme titres au CSPE et au ministre de l'Économie.
- la consultation publique relative au projet de Norme relative à la mission du professionnel dans le cadre d'une dissolution et d'une liquidation de sociétés a également eu lieu du 8 juillet au 8 août 2024. Au

cours de la période de la consultation publique, l'IRE a reçu une réponse de 6 intervenants (réviseurs d'entreprises, de cabinets de révision représentant ses associés et collaborateurs et autres parties prenantes). Le 19 décembre 2024, le Conseil de l'IRE a soumis le projet de Norme « dissolution et liquidation de sociétés » au CSPE et au ministre de l'Économie.

Vous pouvez suivre la procédure ici :

- [Projet norme titres - mission du professionnel](#)
- [Projet de norme relative à la mission du professionnel dans le cadre dans le cadre d'une dissolution et d'une liquidation de société](#)

Début 2025, les consultations publiques relatives aux projets de norme « transformation » et « fusions-scissions » seront lancées. Jusqu'à l'approbation par le CSPE et le ministre des normes précitées, les 4 avis publiés par le Conseil de l'IRE en mai 2023 restent valables. Les avis ne sont pas contraignants et ne forment pas de règles juridiques contraignantes mais fournissent uniquement des orientations dans un contexte normatif difficile.



Doctrine

Avis et communications

La Commission des Normes a présenté un certain nombre d'avis et de communications en 2024, sur proposition de ses groupes de travail. Il s'agit de :

- [l'avis 2024/01](#): La mission des réviseurs auprès de VLAIO et le secret professionnel. Cet avis traite de la mission consistant à effectuer des procédures spécifiques convenues (« *agreed-upon procedures* ») sur le rapport financier que certaines entités introduisent auprès de l'Agence flamande pour l'Innovation et l'Entrepreneuriat (Vlaams Agentschap Innoveren en Ondernemen – VLAIO). Outre cette mission, il est demandé aux professionnels de télécharger les pièces justificatives – parfois confidentielles – sur la plateforme. Dans l'avis 2024/01, le Conseil répond aux questions de certains confrères sur la compatibilité de ce téléchargement avec leur secret professionnel. Selon l'interprétation du Conseil de

l'Institut des Réviseurs d'Entreprises, renforcée par la jurisprudence et la doctrine, il n'y a pas de violation du secret professionnel.

- [la communication 2024/15](#): Programme Horizon Europe & Norme ISRS 4400 – mise à jour du modèle de convention – avril 2024
- [la communication 2024/17](#): Mise à jour des notes techniques relatives à la mission du commissaire dans le cadre du test d'actif net et de liquidité dans une SRL et une SC (art. 5:142 - 5:143 et 6:115, § 1^{er} - 6:116, § 1^{er} CSA) et de la distribution d'un acompte sur dividende dans une SA (art. 7:213 CSA). La Commission des Normes a mis à jour trois notes techniques. Ces trois notes techniques ont été fusionnées en une seule note technique actualisée en raison des points communs qu'elles soulèvent et en tenant compte de la pratique qui s'est formée autour d'elles.



Publications et contributions

Outils pour un audit efficace : en collaboration avec la Commission des Normes, le groupe de travail « ISA », qui relève de la Commission services à la profession, élabore un certain nombre d'outils destinés à faciliter la mise en œuvre d'un audit ISA efficace au sein des

cabinets de réviseurs d'entreprises. L'objectif est de fournir aux réviseurs d'entreprises des lignes directrices et des modèles de documents de travail par thème. Ces outils sont publiés sur le site Internet de l'ICCI : [Outils pour un audit ISA efficient \(icci.be\)](https://www.icci.be).

Coup d'œil vers l'avenir

En 2025, la transposition de la directive sur la publication d'informations en matière de durabilité des entreprises (CSRD) et la nouvelle mission d'assurance confiée aux réviseurs d'entreprises (qu'ils soient ou non commissaires) resteront au cœur des évolutions de la profession. À la fois le cadre normatif applicable sera clarifié et les orientations nécessaires seront fournies afin de garantir la qualité et la fiabilité des rapports. Des ajustements et des nuances possibles sont également attendus au niveau européen en 2025. La Commission des Normes suit de près les évolutions nationales, européennes et internationales en matière de normes de publication d'informations en matière de durabilité et met son expertise technique à disposition afin que la profession soit préparée à ce rôle essentiel que l'Union européenne nous a confié.



6

Missions déléguées

Registre public 2024	44
Commission Formation	52

Registre public 2024

Registre public 2024

1025

réviseurs d'entreprises (personnes physiques) étaient inscrits au registre public de l'IRE au 31.12.2024.

697

cabinets de révision étaient inscrits au registre public au 31.12.2024.

Tenue et mise à jour du registre public

Jusqu'au 31 décembre 2016, la loi confiait directement au Conseil de l'IRE la tenue du registre public reprenant tous les réviseurs d'entreprises – tant les réviseurs d'entreprises personnes physiques que les cabinets de révision – sous un numéro individuel. Depuis le 1^{er} janvier 2017, l'Institut continue à remplir cette mission, mais en tant que compétence légalement déléguée par le Collège de supervision des réviseurs d'entreprises. Le Collège assume notamment la responsabilité finale de la supervision de l'octroi de la qualité de réviseur d'entreprises ainsi que de l'inscription, l'enregistrement, la tenue et la mise à jour du registre public. Le Collège a également accès à tout moment au registre public et peut requérir les adaptations qu'il estime utile après avoir recueilli l'avis de l'Institut.

Le registre public prend la forme d'une base de données électronique accessible, qui doit être actualisée en permanence et qui peut être consultée sur le site internet de l'Institut. L'article 17, § 2 de l'arrêté royal du 21 juillet

2017 stipule que le Conseil de l'IRE doit déterminer les données qui peuvent être actualisées directement par les réviseurs d'entreprises par voie électronique (et donc sans intervention de l'IRE). A contrario, les données que le Conseil ne mentionne pas expressément comme étant librement modifiables ne peuvent pas être modifiées sans son autorisation.

Ces dix dernières années, l'IRE s'est réservé le droit de soumettre les dénominations sociales à l'approbation préalable du Comité exécutif. Dès lors, les réviseurs d'entreprises ne sont pas autorisés à modifier eux-mêmes ces dénominations dans le programme logiciel qui sert de base au registre.

La loi du 7 décembre 2016 stipule clairement que les réviseurs d'entreprises sont responsables de l'exactitude des données communiquées à l'Institut. En principe, les réviseurs d'entreprises sont tenus de confirmer annuellement à l'Institut que les données reprises dans le registre public qui les concernent sont « complètes et à jour ».

Supervision publique de l'octroi et du retrait de la qualité de réviseur d'entreprises

Depuis le 1^{er} janvier 2017, le Collège de supervision des réviseurs d'entreprises assume le rôle d'organe (unique) de supervision publique et, à ce titre, peut s'opposer à toute décision d'octroi et de retrait de la qualité de réviseur d'entreprises, et prendre toute décision finale en la matière. Toutes les décisions de l'Institut en matière d'octroi et de retrait de la qualité de réviseur d'entreprises doivent par conséquent être communiquées au Collège, qui peut s'y opposer dans un délai légal de 7 ou 15 jours ouvrables. Les décisions de l'Institut ne prennent effet qu'après l'expiration de ce délai d'opposition et sont alors présumées avoir été prises par le Collège.

1. Modifications au registre public en 2024

1.1. Réviseurs d'entreprises personnes physiques

Nouvelles inscriptions

(article 5 de la loi du 7 décembre 2016 et article 2 de l'arrêté royal du 21 juillet 2017)

ALLEGAERT Mathias (A02809), BOREIO Pierre (A02802), CLAES Philippe (A02810), COLMANN Angelo (A02811), DE GUCHTENAERE Simon (A02812), DE KEERSMAECKER Kasper (A02813), DE RIDDER Lina (A02814), DE SCHRYVER Laurant (A02815), DE SMET Pieter (A02816), DENYS Xanthe (A02817), DEWILDER Luca (A02803), GODTS Dimitri (A02818), LANSZWEERT Laura (A02819), LEBLON Sophie (A02804), MAES Midas (A02820), PESCH Gregory (A02805), QUIROGA Cendrine (A02806), SEPULCHRE Gaëtan (A02807), STAS DE RICHELLE Matthieu (A02808), THEUWISSEN Wout (A02821), VAN DE VYVER Maximilien (A02822), VAN IMPE Joachim (A02823), VAN URSEL Matthias (A02824), VANBINNEBEECK Steven (A02825), WOUTERMAERTENS Jarne (A02826)

Nombre de réviseurs d'entreprises personnes physiques répartis par langue	Au 31 déc. 2023	Au 31 déc. 2024
Total	1055	1025
de langue néerlandaise	706	690
de langue française	349	335
Nombre de réviseurs d'entreprises qui se sont déclarés empêchés temporairement d'exercer des missions révisorales (article 30, § 1 de la loi du 7 décembre 2016)	181	178

Retrait de la qualité de réviseur d'entreprises (personnes physiques)

(1) A la demande expresse du réviseur d'entreprises (démission)

(article 9, § 1, 2° de la loi du 7 décembre 2016 et article 23 de l'arrêté royal du 21 juillet 2017)

BONNEFOY-CUDRAZ Pierre-Hugues (A01865), BORN Alexander (A02278), BOXUS Laurent (A01790), BUELENS Geneviève (A02043), CEULEMANS Vincent (A02347), CLAEYS Bruno (A01483), DAELMAN Marc (A01579), de GRAND RY Bernard (A01051), de MONTPELLIER d'ANNEVOIE Charles-Marie (A00765), DECAUX Briec (A02719), DELAHAYE Eric (A01370), DENAYER Michel (A01346), DEREMINCE Jean-Marie (A01047), DERICK Jean (A00840), DERYCKE Martin (A01006), DOUMEN Mathy (A01221), FLAMEY Koenraad (A01292), FRANCOIS Philippe (A01449), GOETHALS Sylvie (A01604), HENS Koen (A01912), HEYVAERT Geert (A01683), LAPEIRRE Frank (A01403), LEBRUN Jean-Antoine (A02328), LOUIS Juliet (A02533), LUYTEN Marc (A00666), MARIEN Carina (A01719), MILIS Dominique (A01900), MONCOUSIN Michel (A01196), MOUTON Mieke (A02373), NAVAUX Albert (A00766), NIELANDT Wouter (A01296), PALM Alexis (A01433), PETIT Damiet (A01500), PINXTEREN Danny (A02059), SALAETS Hans

(A01374), SCHOOF Marc (A01063), STEVENS Benoît (A02218), TIMMERMAN Dirk (A01251), TOELEN Luc (A00620), VAN ASBROECK René (A00965), VAN DEN MAEGDENBERGH Miet (A02393), VAN DER JEUGHT Erik (A01357), VAN HERCK Theodoor (A00623), VAN MERODE Joris (A01619), VANDEBROUCK Kristiet (A02422), VROLIX Maurice (A01817)

(2) Trois mois après un rappel à l'ordre auquel il n'a pas été donné suite

(article 9 § 1, 1° de la loi du 7 décembre 2016)

LEGRAND Michaël (A02618) VAN DALE Vicky (A02175) VANDER VOORDT Stéphanie (A0259)

(3) Si une ou plusieurs conditions mises à son octroi, à l'exception des conditions reprises aux articles 5, § 1, 6° en 7, § 1, 7°, ne sont plus réunies

(article 9 § 3 et 4 de la loi du 7 décembre 2016)

Néant.

(4) A la suite d'une décision de retrait de la qualité de réviseur d'entreprises de la commission des sanctions de la FSMA

(article 59, § 1, 7° de la loi du 7 décembre 2016)

VERSTAPPEN Eli (A01415)

Attribution du titre de réviseur d'entreprises honoraire

(article 11, § 2 de la loi du 7 décembre 2016)

BOXUS Laurent (A01790), BUELENS Geneviève (A02043), CLAEYS Bruno (A01483), DAELMAN Marc (A01579), DE MONTPELLIER D'ANNEVOIE Charles-Marie (A00765), DELAHAYE Eric (A01370), DENAYER Michel (A01346), DEREMINCE Jean-Marie (A01047), DERYCKE Martin (A01006), GOETHALS Sylvie (A01604), HENS Koen (A01912), MARIEN Carina (A01719), MONCOUSIN Michel (A01196), PALM Alexis (A01433), SCHOOF Marc (A01063), VAN ASBROECK René (A00965), VAN HERCK Theodoor (A00623), VROLIX Maurice (A01817)

Décès

Dans le courant de l'année, le Conseil a pris connaissance du décès des réviseurs d'entreprises BEERNAERT Ingeborg (A01673), PIRENNE Jozef (A00472), PITON Jean-Claude (A01100) et VAN CLEEMPUT Dirk (A00600) et des réviseurs d'entreprises honoraires HOSTE André (A00461) (ancien président de l'IRE), THISSEN Karl-Helmut (A01082) et VAES Michel (A00360).

Le Conseil a transmis ses sincères condoléances à la famille des défunts.



1.2. Cabinets de révision

Inscription de cabinets de révision

(article 6 de la loi du 7 décembre 2016 et articles 7 et 8 de l'arrêté royal du 21 juillet 2017)

B01268 - ELISORA	B01286 - Mathias Berten
B01269 - E. DE NEVE	B01287 - SVB Bedrijfsrevisor
B01270 - B-AUDIT	B01288 - G.Gérard Réviseur d'Entreprises
B01271 - ELISABETH LIMBIOUL	B01289 - Amaury Dujardin
B01272 - Jonas Uytterhaeget Bedrijfsrevisor	B01290 - S. Deloose, Bedrijfsrevisor
B01273 - Kim Moors Bedrijfsrevisor	B01291 - Angelo Colmann
B01274 - Samuel RAHIER	B01292 - Isabelle Meunier
B01275 - Sana Jaoudi - Réviseur d'entreprises	B01293 - JiLo Bedrijfsrevisor
B01276 - FOURATI REVISEUR D'ENTREPRISES	B01294 - PDS Audit & Advisory
B01277 - Jean-Louis Holvoet, Réviseur d'Entreprises	B01295 - VDW AUDIT
B01278 - Lora JORIS, Réviseur d'Entreprises	B01296 - CC Audita Réviseur d'entreprises
B01279 - Fabian Briclet - Bedrijfsrevisor	B01297 - Joachim Marginet Bedrijfsrevisor
B01280 - LEPINE.be	B01298 - DW Audit et Consult
B01281 - Lias Audit & Consultancy	B01299 - MSDR
B01282 - BJ Bedrijfsrevisor	B01300 - VAN DE VYVER & PARMENTIER BEDRIJFSREVISOREN BV
B01283 - Emmanuel Jennes	B01301 - Révisor'AL
B01284 - JARE	
B01285 - Hermes Audit	

Retrait de la qualité de réviseur d'entreprises (cabinets de révision)

(1) A la demande expresse du réviseur d'entreprises

(article 9, § 1, 2° de la loi du 7 décembre 2016 et article 23 de l'arrêté royal du 21 juillet 2017)

B00038 - DERYCKE CONSULTANCY
B00117 - JMDIMMO
B00173 - NIELANDT & C°
B00177 - CFD - BEDRIJFSREVISOREN
B00183 - Marc SCHOOF & C°
B00192 - VAN ASBROECK
B00231 - BRIERS, BEKKERS & C°
B00264 - ABMG
B00314 - C. Rombaut Bedrijfsrevisoren
B00315 - BMA
B00318 - J. VAN MERODE, BEDRIJFSREVISOR
B00327 - Callens, Theunisset & Co
B00421 - DIRK TIMMERMAN
B00445 - B. de Grand Ry & C°
B00448 - ALEXIS PALM
B00468 - de MONTPELLIER
B00475 - LAURENT BOXUS REVISEUR
D'ENTREPRISES

B00537 - Michel DENAYER
B00567 - Verheyden, Heyvaert & C°
B00576 - Stephane DELAUNAY
B00620 - PIERRE-HUGUES BONNEFOY-CUDRAZ
REVISEUR D'ENTREPRISES
B00636 - Sylvie Goethals
B00652 - Koen Hens
B00705 - Nielandt, Franket & Co Bedrijfsrevisoren
B00717 - Vroma
B00718 - MARC DAELMAN
B00755 - Marc LUYTEN Bedrijfsrevisor
B00836 - DEPREZ NATHALIE - BEDRIJFSREVISOR
B01054 - Van det Abbeele Bedrijfsrevisoren
B01074 - Bruekersche Velden
B01105 - V. Thienpont Bedrijfsrevisor
B01147 - B. G. G. Claeys
B01151 - LIDE Réviseur d'Entreprises
B01185 - Gerald Vermeire

(2) Trois mois après un rappel à l'ordre auquel il n'a pas été donné suite

(article 9 § 1, 1° de la loi du 7 décembre 2016)

Néant.

(3) Si une ou plusieurs conditions mises à son octroi ne sont plus réunies

(article 9 § 3 de la loi du 7 décembre 2016)

B00043 - Luc BECKERS bedrijfsrevisor
B01208 - FEMAU

(4) Suite à une décision de retrait de la qualité de réviseur d'entreprises de la commission des sanctions de la FSMA

(article 59, § 1, 7° de la loi du 7 décembre 2016)

B00680 - ELI VERSTAPPET BEDRIJFSREVISOR



Nombre de cabinets de révision répartis par forme juridique	Au 31 déc. 2023	Au 31 déc. 2024
Total	700	697
Société de droit commun	4	3
Société privée à responsabilité limitée (SPRL)	-	-
Société à responsabilité limitée (SRL)	581	580
Société coopérative à responsabilité limitée (SCRL)	10	5
Société en commandite simple (SCS)	102	106
Société en commandite par actions (SCA)	-	-
Société anonyme (SA)	2	2
Société en nom collectif (SNC)	1	1

1.3. Contrôleurs et entités d'audit de pays tiers

Inscriptions

(articles 7 et 8 de la loi du 7 décembre 2016 et articles 15 et 16 de l'arrêté royal du 21 juillet 2017)

Une nouvelle inscription en 2024: PricewaterhouseCoopers CI LLP (D00011).

Radiations

Une entité d'audit d'un pays tiers a été radiée du registre public en 2024 : Ernst & Young LLP (D00010).

Nombre d'entités d'audit de pays tiers	Au 31 déc. 2023	Au 31 déc. 2024
Total	2	2
Dont pays tiers enregistrés	2	2

2. Modifications dans la liste des réseaux en 2024

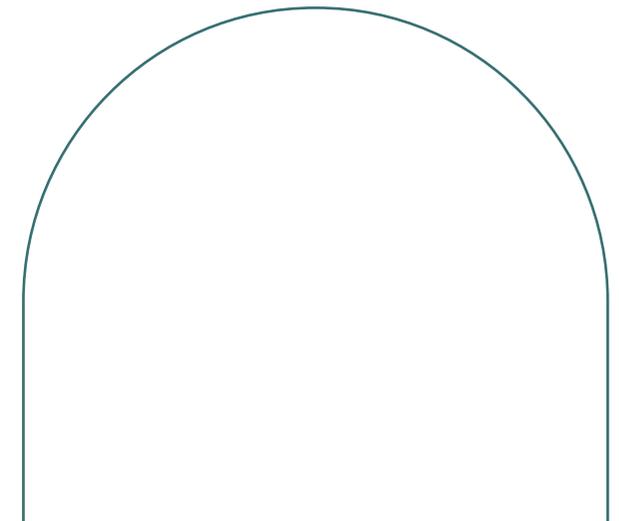
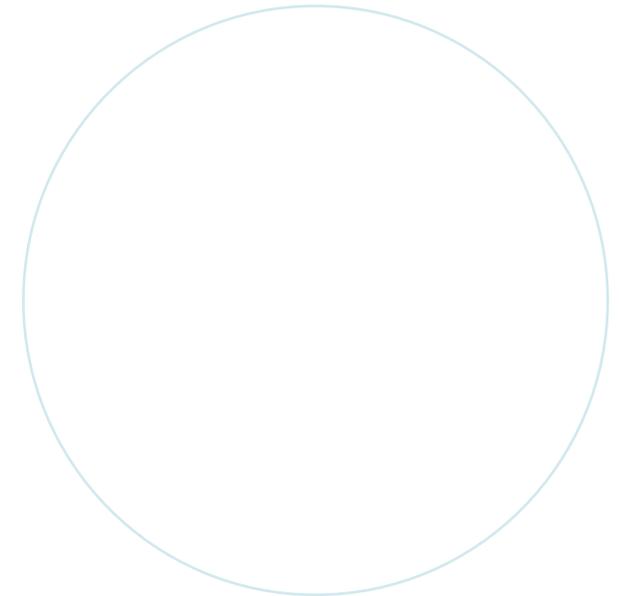
Nouvelles inscriptions

Une nouvelle inscription en 2024.

Démission

Néant.

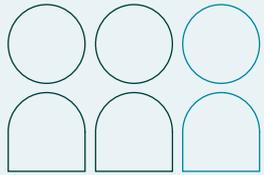
Nombre de réseaux répertoriés	Au 31 déc. 2023	Au 31 déc. 2024
Total	42	43



Commission Formation



De gauche à droite : Liesbet VANDENABEELE, Wendy SAMAN, Bernard VANDENBORRE, Luc R. VAN DEN ABBEELE, Sarah DUPUIS, Faska KHROUZ, Sara STEYAERT, Melissa CARTON, Bart EVERSDIJK, Eric VAN HOOF, Bart VORSELMANS, Laura GUARINO, Alexia CAUWE, Eva WILLEBRORDS. Niet op de foto: Fernand MAILLARD, Marc DAELMAN, Christel WEYMEERSCH, Catherine SAEY, Tom WINDELEN



Composition



Président :

Eric VAN HOOF

Vice-président :

Laura GUARINO

Membres :

Melissa CARTON, Bart EVERSDIJK, Catherine SAEY, Wendy SAMAN, Sara STEYAERT, Luc R. VAN DEN ABBEELE, Liesbet VANDENABEELE, Bernard VANDENBORRE, Bart VORSSELMANS et Tom WINDELEN

Experts techniques :

Marc DAELMAN, Sarah DUPUIS, Faska KHROUZ, Fernand MAILLARD, et Christel WEYMEERSCH

Coordination :

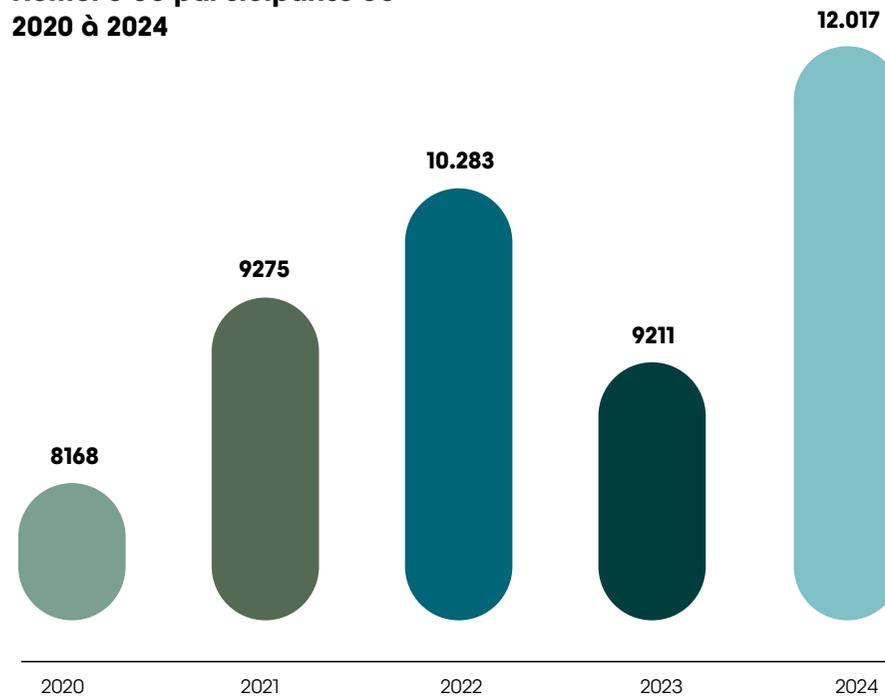
Alexia CAUWE et Eva WILLEBRORDS

Commission Formation

12.017

participants au programme de formation 2024

Nombre de participants de 2020 à 2024



Mission

La Commission Formation a pour mission :

- de proposer chaque année au Conseil de l'IRE un programme de formations qui répond aux besoins professionnels des réviseurs d'entreprises et de sélectionner avec soin des orateurs de qualité. Lorsqu'elle compose ce programme, la commission tient compte du caractère actuel des sujets choisis, des besoins de la profession, de l'intérêt porté par les réviseurs d'entreprises à des thématiques particulières et du caractère unique de certains sujets (c.-à-d. que ces sujets ne sont proposés que par l'IRE) ;
- de garantir l'organisation des séminaires et le contrôle de leur qualité, notamment via des évaluations ;
- d'assurer le suivi des développements internationaux en matière de formation permanente, ainsi que la vérification et la surveillance de la conformité de la norme sur la formation permanente avec les développements susvisés ;
- dans le cadre de l'approbation préalable du programme de formations organisées par les cabinets de révision : d'analyser les dossiers soumis et, le cas échéant, d'en débattre en Commission afin de parvenir à une décision.



Plus de 12.000 participants ont pris part aux activités de formation de l'IRE et l'ICCI en 2024. 10.241 (85 %) d'entre eux étaient des réviseurs d'entreprises, et 1.459 (12 %) étaient des stagiaires. Les tiers n'ont représenté que 3 % des participants. Au total, les réviseurs d'entreprises ont suivi ensemble 27.712 heures de formation organisées par l'IRE et l'ICCI.

Ces chiffres ne sont pas le fruit du hasard : l'IRE et l'ICCI se sont à nouveau efforcés d'offrir un programme de formation équilibré, qualitatif et pertinent. La Commission formation et le Conseil de l'IRE se réjouissent des réactions enthousiastes que ce programme a suscitées auprès des réviseurs d'entreprises et des stagiaires.

Au total, 169 activités de formation ont été organisées, parmi lesquelles l'Assemblée Générale, la Journée du Révisorat et les *Revi-Nights*. La plupart des séminaires - 45 pour être précis - ont bien entendu porté sur des sujets liés à l'audit. Différents thèmes ont été abordés : consolidation, normes IAS/IFRS, normes ISA, secteur non marchand, secteur public et audit financier. Les

séminaires juridiques (17), fiscaux (12), informatiques (8) et les séminaires portant sur la déontologie et la lutte contre le blanchiment d'argent (9) ont également été largement suivis. L'IRE a également déployé des efforts pour préparer ses membres aux missions d'assurance sur les ESG : pas moins de 66 séminaires ont été consacrés à ce sujet. Une partie d'entre eux portait sur une formation de base déjà abordée en 2023, tandis qu'une autre partie traitait de nouveaux sujets et de mises à jour de thèmes précédemment abordés.

En 2024, la répartition des formations entre le présentiel et le distanciel était de 36 % en présentiel (avec une moyenne de 55 participants par séminaire) et 64 % à distance. Parmi les formations à distance, 22 % ont eu lieu via des webinaires classiques (en live) et 42 % ont pris la forme de webinaires à la demande (avec en moyenne 102 participants par webinaire classique et 72 participants par webinaire à la demande).

En français, c'est Fernand MAILLARD qui réunit le plus de participants, tant avec son webinaire « Analyse des

avis récents de la CNC » (164 participants) qu'avec le séminaire en présentiel « Le réviseur d'entreprises et le droit des sociétés : actualités et aspects particuliers » (95 participants).

Du côté néerlandophone, le webinaire « Analyse van de nieuwe en belangrijkste adviezen van de CBN (update) » présenté par Peter VERSCHULDEN a suscité le plus d'intérêt, avec 275 participants. Il convient également de mentionner le webinaire « Hot topics: normen en adviezen van het IBR », organisé pour la première fois et auquel la secrétaire générale adjointe Inge VANBEVEREN a pu compter sur 227 participants. Vanessa DAELMAN a accueilli 183 participants au séminaire « Basis opleiding CO₂ berekeningen : Scope 1, 2 & 3 », un record pour les séminaires en présentiel en néerlandais de 2024.

Il est essentiel de pouvoir compter sur l'engagement des intervenants qui ont contribué à ces séminaires. Parmi ces intervenants, 47 % étaient des réviseurs d'entreprises, 51 % étaient externes à la profession, et il y avait même quelques stagiaires. Leur engagement et leur passion pour

le partage des connaissances sont essentiels à la qualité d'un programme de formation. Les participants l'ont souligné en attribuant une note moyenne de satisfaction globale de 83 %, une belle marque de reconnaissance.

En moyenne, 38 % des participants ont complété le formulaire d'évaluation après une activité de formation, soit une baisse de 7 % par rapport à l'année dernière. Cette diminution s'explique probablement par le faible taux d'évaluation des webinaires à la demande, les limitations techniques de la plateforme ne permettant pas encore de soumettre une évaluation immédiatement après la fin du webinaire. Les commentaires et les suggestions pour le nouveau programme de formation ont été pris en compte par les orateurs et longuement discutés lors des réunions de la Commission de formation afin de proposer un programme de formation attrayant et pertinent en 2025 également.

66 sessions sur le thème de l'ESG

Comme mentionné précédemment, une grande partie des séminaires (66 séminaires) portaient sur des thèmes ESG, autour desquels l'IRE/ICCI a organisé un cycle de formation distinct. Dans le contexte de la Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD) et de sa transposition en droit belge, ces sessions ont suscité un très grand intérêt : au

total, 5704 personnes ont participé à une ou plusieurs sessions ESG, avec une moyenne de 66 participants par session. En coulisses, nous avons également travaillé sur les aspects techniques des implications de la transposition de la CSRD en droit belge. Ainsi, tous les réviseurs d'entreprises peuvent voir combien d'heures de formation ils doivent encore suivre sur les différentes matières ESG pour obtenir le label « réviseur d'entreprises durable ». Ce label sera visible dans le registre public à partir de 2026.

Un nouveau chapitre dans un nouveau bâtiment

Comme mentionné précédemment, l'IRE a déménagé à l'automne dans le bâtiment Phoenix, à deux pas de la gare du Nord de Bruxelles.

Alors qu'en 2023 nous avons improvisé un studio

d'enregistrement dans les anciens bureaux, nous avons désormais un tout nouveau studio « box in the box » conçu pour organiser des webinaires de qualité.

De plus, une salle de séminaire moderne, pouvant accueillir confortablement 60 participants, est entièrement équipée pour des séminaires hybrides. Grâce à cette infrastructure optimisée, l'organisation des formations destinées aux réviseurs d'entreprises se professionnalise.

Lors de la préparation du nouveau programme de formation, la Commission formation a choisi d'exploiter au maximum cette nouvelle salle, en raison de son accessibilité idéale – située à proximité de la gare – et de la volonté de renforcer les liens entre les réviseurs d'entreprises et l'Institut.





7

Commissions d'études

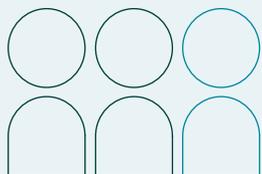
Commission juridique	60
Commission ESG	63
Commission services à la profession.....	68
Commission secteur public	72
Commission secteur non marchand	76
Commission des questions comptables	79

Commission juridique

« La Commission juridique a pour objectif de développer de la doctrine sur des questions dérivées du droit des sociétés et des législations affectant la profession de réviseur d'entreprises. Cette doctrine a pour objectif d'aider les réviseurs dans l'exécution de leurs missions et d'encourager une interprétation plus uniforme de certaines problématiques au sein de la profession et par les parties prenantes. »

Patricia LELEU

Présidente de la Commission juridique



Composition

Président :

Patricia LELEU



Vice-président :

Charles-Henri DE STREEL

Membres :

Lieven ACKE (réviseur d'entreprises), Herman BRAECKMANS (professeur émérite UAntwerpen - avocat), Michel DE WOLF (réviseur d'entreprises), Ann DIRKX (BNB), Paul Alain FORIERS (professeur émérite ULB - avocat), Thierry LHOEST (FSMA), Marleen MANNEKENS (réviseur d'entreprises), Henri OLIVIER (professeur émérite ULiège), Luk OSTYN (réviseur d'entreprises), Alexis VAN BAVEL (réviseur d'entreprises), Sandrine VAN BELLINGHEN (juriste d'entreprise), Laurent VAN DER LINDEN (réviseur d'entreprises), Joris VAN EEKERT (FGTB), Arie VAN HOE (FEB) (jusqu'en juillet 2024), Peter VAN MELKEBEKE (notaire) Elke VAN OVERWAELE (FEB) (à partir de juillet 2024) et Jean-Pierre VINCKE (réviseur d'entreprises honoraire). Ces personnes siègent à titre personnel et n'engagent pas l'institution dont elles sont issues.

Coordination :

Steven DE BLAUWE, Clément DE BRUYN, Camille LUXEN et Katrien VAN TILBORG

Commission juridique

Thèmes centraux 2024 :

- Mission d'assurance des informations de durabilité
- Code des sociétés et des associations (CSA)
- Interprétation des missions spéciales dans le CSA

Activités

En 2024, la Commission juridique s'est réunie à six reprises afin d'examiner les sujets suivants :

- Apport en nature ;
- Missions du comité d'audit ;
- Test d'actif net et de liquidité – régularisation ;
- Test d'actif net et de liquidité – capital non appelé ;
- Fusion inversée ;
- Scission partielle disproportionnée ;
- Format ESEF – date du rapport de commissaire ;
- ISQM – publication du résultat de l'auto-évaluation du système de gestion de la qualité ;
- Assemblée générale – réponses du commissaire et étendue des pouvoirs visés à l'art. 3:101 CSA ;
- Dissolution volontaire d'une petite ASBL – étendue de la mission du commissaire ;
- Dissolution et clôture immédiate de la liquidation – conclusion du rapport ;
- Assurance des informations de durabilité – possibilité de nommer plusieurs représentants permanents ;
- Champ d'application territorial des services non-audit interdits.



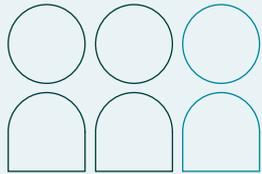
Mission

La Commission juridique fournit une assistance juridique aux organes et commissions de l'IRE en rendant des avis et en contribuant à l'élaboration de la doctrine permettant de tracer les lignes de conduite des réviseurs d'entreprises. La Commission se penche également sur les (projets d') avis juridique de la Fondation ICCI, qui lui sont soumis à la demande des administrateurs de la Fondation.

La Commission juridique est composée en majorité de personnes issues du monde académique, du barreau, du notariat et des autorités publiques, ainsi que, complémentairement, de réviseurs d'entreprises. Cette diversité dans la composition de la Commission en fait un lieu privilégié pour la confrontation des idées et des expériences.

Les questions soumises à la Commission juridique ont généralement trait au droit des sociétés ou aux réglementations intéressant la profession de réviseur d'entreprises, à l'exception du droit fiscal et du droit comptable. En outre, la Commission juridique est attentive aux réformes législatives concernant le révisorat d'entreprises et les missions attribuées aux réviseurs d'entreprises.

Commission ESG



Composition

Président :

Patrick VAN IMPE

Vice-président :

Marc DAELMAN

Membres :

Harry EVERAERTS, Déborah FISCHER, Maaïke 'T JAMPENS, Sofian MILAD, Steven MULKENS, Marleen MANNEKENS (Représentante de la Commission des Normes), William RUTTEN (Représentant de la Commission des Normes), Veerle SABLON (Représentante de l'IREFI), Sébastien SCHUEREMANS et Koen VAN EUPEN

Coordination :

Stéphanie QUINTART

Commission ESG

Groupes de travail rapportant à la commission :

- Modèles CSRD
- Futur des Awards (BAS)

Mission

La Commission ESG suit de près les développements politiques et législatifs en matière de durabilité (ESG) et veille à élaborer de la guidance en matière de reporting de durabilité et d'assurance de l'information en matière de durabilité. La Commission est également chargée d'organiser, via un groupe de travail dédié à cet effet, les *Belgian Awards for Sustainability Reports* (BAS) et d'élaborer le programme de formation ESG de l'IRE.



Activités 2024

En 2024, les thèmes suivants ont été abordés :

- Élaboration du programme de formation ESG de l'IRE
- Préparation de la réponse, conjointement avec l'ITAA, au questionnaire de l'EFRAG dans le cadre de la consultation publique de l'*Exposure Draft for a Voluntary Standard for non-listed SMEs* (VSME) de l'EFRAG : [L'IRE a répondu conjointement avec l'ITAA au questionnaire de l'EFRAG - consultation publique](#)
- Organisation des Awards for Best Belgian Sustainability Reports, devenus en 2024 les Belgian Awards for Sustainability Reports : [Winners 2024](#)
- Organisation des Workshops dans le cadre des BAS : [Workshops](#)
- Mise à jour de la page ESG du site internet de l'IRE : [ESG](#)
- Mise à jour de la brochure « Lignes d'orientation sur le rôle du réviseur d'entreprises par rapport aux informations de durabilité » : [Assurance des informations de durabilité : un guide pratique à partager](#)
- Participation des membres à divers événements, séminaires et conférences pour représenter l'IRE

en qualité d'orateur sur des thématiques liées au rôle du réviseur d'entreprises dans le cadre de la CSRD et à l'assurance de l'information en matière de durabilité.

- Suivi des développements jusqu'à l'adoption de la loi du 2 décembre 2024, transposant la Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD)¹
- Élaboration des projets de modèle de rapport du commissaire/réviseur d'entreprises relatif à la mission d'assurance limitée de l'information (consolidée) en matière de durabilité – Norme ISAE 3000 (Révisée) et de l'exemple de lettre de mission, annexés au Projet de Norme d'exercice professionnel spécifique relative aux missions légales d'assurance de l'information (consolidée) en matière de durabilité, soumis au CSPE pour approbation le 24 janvier 2025.
- Élaboration de deux projets de notes techniques, l'une portant sur la publication d'informations en

matière de durabilité par les entreprises visées par la loi du 2 décembre 2024 transposant la CSRD et l'autre sur la mission relative à l'assurance de l'information en matière de durabilité (CSRD)

- Participation de certains membres au Review Team CSRD-ESG de l'ICCI.

.....
¹ Loi du 2 décembre 2024 relative à la publication, par certaines sociétés et groupes, d'informations en matière de durabilité et à l'assurance de l'information en matière de durabilité et portant dispositions diverses, M.B. 20 décembre 2024.

23^{ème} édition des Belgian Awards For Sustainability Report (BAS)

Depuis près de 26 ans, l'IRE récompense les meilleurs efforts en matière de reporting de durabilité en Belgique à travers son initiative les *Belgian Awards for Sustainability Reports* (BAS). Les gagnants de cette année sont :

- **What's Cooking Group:** Meilleur premier rapport de durabilité dans la catégorie des 'grandes organisations cotées & entités d'intérêt public (EIP), déjà soumises à la Non-Financial Reporting Directive (NFRD)';
- **Desmedt Labels:** Meilleur premier rapport de durabilité dans la catégorie des 'autres organisations – en ce compris les PME';
- **Elia Group:** Meilleur rapport de durabilité dans la catégorie des 'grandes organisations cotées & EIP déjà soumises à la NFRD';
- **Luminus:** Meilleur rapport de durabilité dans la catégorie des 'grandes organisations non cotées, ainsi que des grandes organisations cotées et EIP non soumises à la NFRD';
- **LCL:** Meilleur rapport de durabilité dans la catégorie des 'autres organisations - en ce compris les PME';
- **Vandemoortele:** Rapport de durabilité le plus original et le plus créatif (élu par le public).

Au total, 72 organisations - un nombre record ! - ont soumis leurs rapports au concours, et la cérémonie de remise des prix, le 18 novembre 2024, a été suivie par environ 300 personnes intéressées.

À l'origine un prix environnemental, le BAS est devenu le seul prix qui met en avant les rapports de durabilité en Belgique. Les critères d'évaluation ont été largement alignés sur les standards GRI et incluent les Objectifs de Développement Durable adoptés par les Nations Unies en 2015. Depuis l'année dernière, les critères contiennent déjà un lien vers la CSRD et les Normes européennes de Reporting de Durabilité (ESRS) pour encourager les organisations à passer à la double matérialité ou à s'aligner sur les normes ESRS.

Le jury du BAS est composé de représentants du monde académique, d'acteurs économiques, de représentants du secteur social et public, ainsi que de journalistes et de réviseurs d'entreprises.





BAS
Belgian Awards For
Sustainability Reports



IBR-IRE

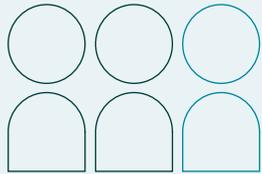


IBR-IRE

First Sustainability Report



Commission services à la profession



Composition

Président :

Olivier DE BONHOME

Membres :

Christel DE BLANDER, David DE SCHACHT,
Nicolas DUMONCEAU, Vincent ETIENNE,
Sébastien JASPAR, Mélissa LUCAS,
Christophe REMON, Amaury STAS DE
RICHELLE, Ket SNOEKS, Ilse VAN ASSCHE,
Sébastien VAN DER FRAENEN

Expert technique :

Lieven ACKE

Coordination :

Roby FELE

Commission services à la profession

Mission

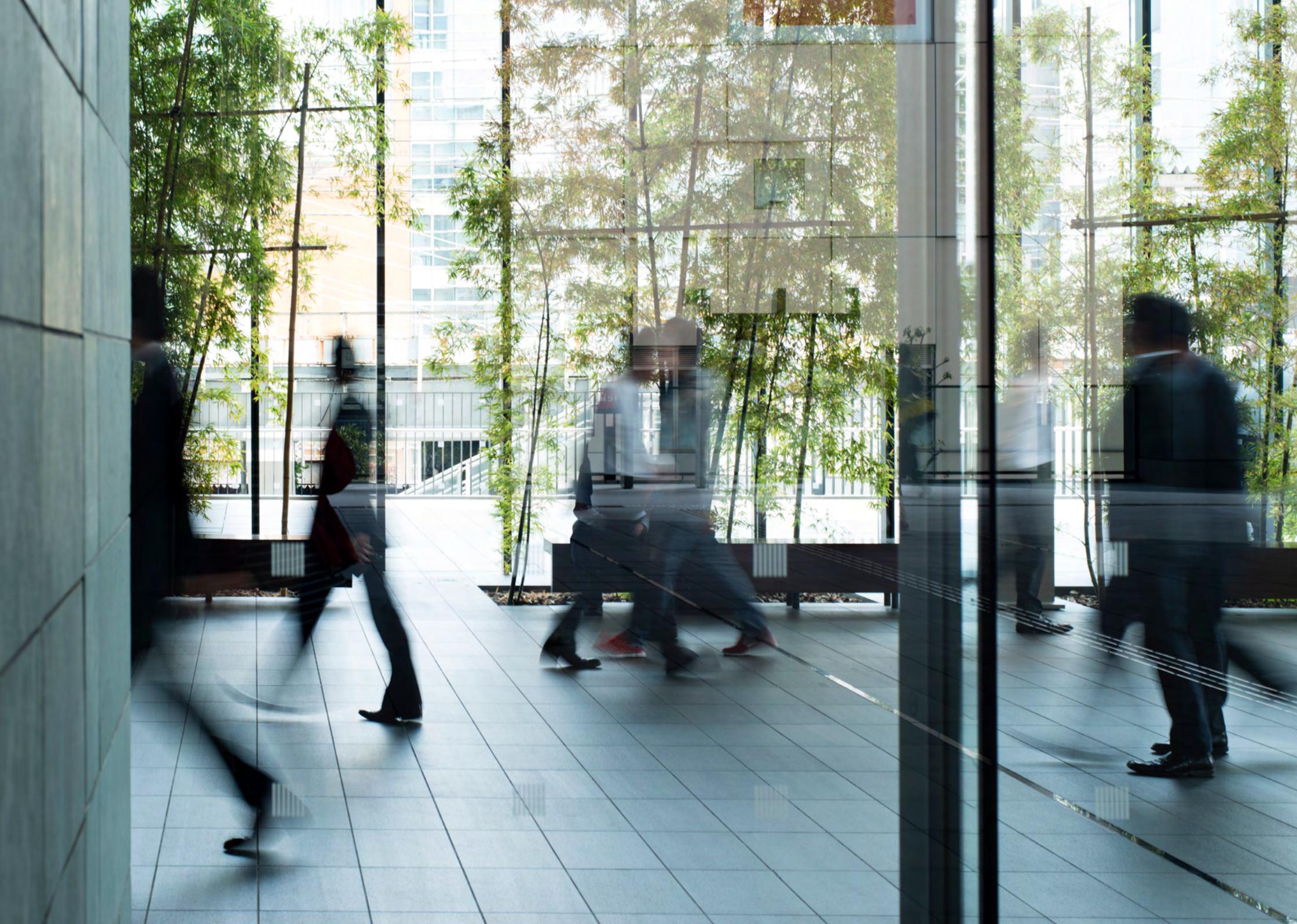
L'objectif de la Commission est de développer des services qui bénéficient à la profession de réviseur d'entreprises dans son ensemble.

La mission et les objectifs de la commission « Services à la profession » peuvent être répartis entre les principaux thèmes suivants :

- Apporter son soutien aux cabinets d'audit par le développement de nouveaux services, d'outils et de guidances destinés aux cabinets ;
- Améliorer/moderniser les services et outils existants ;
- Élaborer des documents visant à promouvoir la profession auprès du grand public ; et
- Travailler en concertation avec d'autres instances.

Activités 2024

- Collaboration avec la Fédération des notaires pour la réalisation d'un nouvel outil « Manage my business », une plateforme d'échange de documents entre les réviseurs et les notaires.
- Élaboration de fiches d'aide à la réalisation et la documentation de chaque étape des différentes missions particulières. Ces fiches sont destinées à être publiées sur le site de l'ICCI ou reprises dans un logiciel permettant la réalisation des missions particulières.
- Élaboration de modèles de lettres de mission concernant les missions prévues dans le CSA (missions particulières) ainsi que les lettres d'affirmation (de Direction) « type ». Ces dernières sont en cours de traduction et seront disponibles sur le site de l'ICCI dans le courant du 1^{er} semestre 2025.
- Élaboration d'un outil de recherche des avis ICCI : La commission a élaboré un outil permettant une meilleure efficacité dans le cadre de la recherche d'avis ICCI. Cet outil sera disponible sur le site de l'ICCI sous forme de fichier Excel dans le courant du premier semestre 2025.
- Élaboration d'un outil sur les ITGC : Il s'agit d'une aide permettant d'acquérir une connaissance des activités de traitement de l'information de l'entité contrôlée et d'identifier les risques découlant de l'utilisation des technologies de l'information tels que requis par la norme ISA 315 (Révisée).
- Enregistrement automatique des heures de formation ITAA : En collaboration avec l'ITAA, les heures de formations du réviseur mentionnées dans Revinet sont automatiquement retranscrites sur le site de l'ITAA (ce transfert se fait une fois par an en fin d'année) de sorte que le réviseur qui est également expert-comptable ne doit plus encoder manuellement ses heures de formation « IRE » sur le site de l'ITAA.
- Cartographie en XML : L'IRE a développé un outil de transformation du modèle de cartographie « XLS » du CSR (version 2023) en fichier XML. Sur la base de retours des confrères lors de l'utilisation de cet outil début 2024, la Commission a développé un fichier Excel permettant, à l'aide de « ListBox », d'améliorer la qualité des informations imposées par le fichier « XML » à introduire sur le site FIMIS du Collège.
- Helpdesk Cartographie : Durant les mois de janvier et février 2025, la commission a mis en place une assistance pour les confrères dans le cadre de la traduction du fichier XLS Cartographie en fichier XML.
- Statistique des chiffres de la profession : Depuis quelques années, sous l'impulsion de notre ancien Président, Thierry Dupont, l'Institut publie des statistiques sur les chiffres de la profession (évolution du nombre de mandat, évolution des honoraires, valeur ajoutée du contrôle par le métier...). La commission participe activement à l'élaboration de ces statistiques.

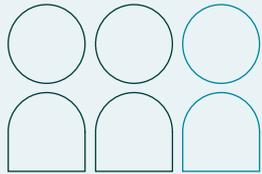


Commission Secteur Public

« Tout comme pour le secteur public et pour la Cour des comptes, l'indépendance au service de l'intérêt général, c'est l'ADN du réviseur d'entreprises, sa marque de fabrique. Les réviseurs d'entreprises sont donc les alliés naturels de la fonction publique. »

Patrick VAN IMPE

Président de la Commission secteur public



Composition

Président :

Patrick VAN IMPE

Vice-président :

Lieven ACKE

Membres :

Céline ARNAUD, Mohammed BOUMALEK,
Guy COX, Gunther LOITS, Fernand MAILLARD,
JEAN NICOLET, Sara STEYAERT et Baudouin
THEUNISSEN

Coordination :

Alexia CAUWE et Steven DE BLAUWE

Commission Secteur Public

Groupes de travail faisant rapport à la commission

- Observatoire des marchés publics

Thèmes clés 2024

- Journée du secteur public – quatrième édition
- Concertation avec le secteur public fédéral, l'autorité flamande, la Région de Bruxelles-Capitale, la Communauté française et la Région wallonne

Mission

La Commission Secteur Public a pour mission principale de positionner la profession en tant qu'un des acteurs de contrôle dans le secteur public. Elle examine quel est, et pourrait être, le rôle du réviseur d'entreprises dans le cadre des activités d'audit dans le secteur public. Ce faisant, elle s'efforce de coopérer au maximum avec les autres acteurs actifs dans ce domaine. La Commission développe également des programmes de formation pour permettre aux confrères de mener à bien des missions dans le secteur public.



Observatoire des marchés publics

L'Observatoire des marchés publics a pour mission principale d'aider les pouvoirs adjudicateurs dans l'élaboration d'un cahier spécial des charges visant à la désignation d'un réviseur d'entreprises.

Ainsi, l'Observatoire met à disposition plusieurs modèles de cahiers des charges et veille à ce que ces modèles soient adaptés en fonction de l'évolution de la législation et des meilleures pratiques.

L'Observatoire n'est pas seulement à la disposition des pouvoirs adjudicateurs, mais peut aussi parfois être amené à agir de manière plus proactive.

Activités 2024

En 2024, les sujets suivants ont été abordés :

- Organisation de la quatrième édition de la Journée du Secteur Public ;
- Suivi de l'Observatoire des marchés publics ;
- Présence dans divers organes de concertation (groupe de pilotage single audit, comité de concertation pour la Région de Bruxelles-Capitale, etc.) ;
- Accords relatifs au single audit (Afsprakennota) : l'audit des comptes 2024 de l'autorité flamande ;
- Le single audit de l'autorité flamande – Modèle de maturité en gestion des risques d'Audit Vlaanderen et son importance pour les réviseurs d'entreprises ;
- Nouvelles missions dans le secteur public, y compris les dérogations au secret professionnel ;
- Le contrôle des flux de subventions.

La quatrième édition de la Journée du Secteur Public a été un succès avec pas moins de 190 participants.

La matinée a débuté par deux workshops interactifs consacrés aux défis et opportunités spécifiques au sein de différents niveaux de pouvoir :

- Autorité flamande : Focus sur la communication entre les réviseurs d'entreprises et la Cour des comptes ainsi que les évolutions récentes relatives au révisorat d'entreprises ;
- Région de Bruxelles-Capitale : Explications sur le nouveau Code des finances publiques, l'approche d'audit coordonné (première certification des comptes 2025), les pilotes et l'ISQM.

Le fil rouge de tous ces workshops était le renforcement de la coopération et de la transparence grâce à l'audit intégré.

Au cours de l'après-midi, la session académique plénière s'est déroulée avec de nombreux orateurs éminents du secteur public.

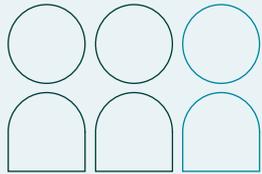
Lors de la quatrième édition de la Journée du Secteur Public, le président de l'IRE a délivré quatre messages clés :

- Premièrement, il a souligné l'intérêt du « single audit » pour rendre l'audit plus efficace et plus pertinent et, de ce fait, le rendre également plus attractif pour les talents du secteur ;
- Deuxièmement, le président a plaidé en faveur de

règles claires interprétées de manière uniforme dans les différentes entités fédérées et au niveau fédéral, ce qui favorise l'efficacité budgétaire et la compréhension mutuelle ;

- Il a ensuite recommandé que l'IRE joue un rôle au sein de la Commission de la Comptabilité publique (CCP) afin de contribuer à l'élaboration de règles cohérentes et transparentes de manière indépendante ;
- Enfin, le président a appelé à la détermination et à la coopération pour poursuivre le développement d'un cadre de référence efficace au service de tous et pour continuer à promouvoir un dialogue permanent entre les acteurs du single audit, et ce afin d'assurer une mise en œuvre optimale.
- Tous les slides des workshops, ainsi que ceux de la session plénière, peuvent être consultés [sur le site web de la Journée du Secteur Public.](#)

Commission secteur non marchand



Composition

Président :

Olivier DE BONHOME

Membres :

Didier BERNARD, Chantal BOLLEN,
Laurent DETHIER, Jean-Guy DIDIER,
Jean FOSSION, Koen KEUPPENS,
Michel LECOQ, Peter LENOIR, Fernand
MAILLARD, Guy MEERBERGEN,
Jean-François NOBELS

Coordination :

Roby FELE

Commission secteur non marchand

Organes rapportant à la Commission

- Groupe de travail « ONG »
- Groupe de travail « Hôpitaux »
- Cellule de coordination « Partis politiques »

Mission

La Commission non marchand a pour objectif de fournir des solutions aux problématiques rencontrées par la profession dans le secteur non marchand et de développer les missions de la profession dans le secteur.



Activités 2024

- Suivi de l'actualité, des problématiques et de la documentation établie en rapport avec le secteur non marchand.
- Actualisation de [l'onglet « secteur non marchand »](#) du site de l'IRE reprenant les documents et les outils utiles aux réviseurs d'entreprises et aux parties prenantes du secteur non marchand.
- Élaboration de cas pratiques en ce qui concerne les missions particulières (fusions, liquidations, dissolutions, transformations)
- Élaboration d'une fiche « Bilan social : nécessité d'établir un bilan social pour les A(I)SBL (et fondations) qui ne dépassent pas le seuil des 20 ETP ? »
- Élaboration d'une analyse financière des comptes d'A(I)SBL/Fondations : ratios significatifs, analyse en combinaison avec croisement de données extra-comptables.

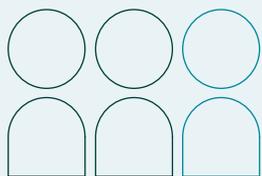
Via le GT ONG :

- En concertation avec la DGD (Direction générale Coopération au développement et Aide humanitaire) et les fédérations d'ONG, modification du rapport ISRS 4400 quant à la justification financière du programme des ONG accréditées par la DGD et établi en vertu de l'article 47 de l'arrêté royal du 11 septembre 2016 concernant la coopération non gouvernementale.

Via le GT hôpitaux :

- En collaboration avec le SPF Santé Public, aide à la modification (et suivi) des arrêtés royaux portant sur la comptabilité des hôpitaux afin de régler la problématique de la non-équivalence des arrêtés royaux susmentionnés et les dispositions du Code des sociétés et des associations (ASBL).

Commission des questions comptables



Composition

Président :

Alexis VAN BAVEL

Membres :

Lieven ACKE, Carlo-Sébastien D'ADDARIO,
Anke DE BACKER, Michel DE WOLF, Stéphane
DELAUNAY †, Xavier DOYEN, Carl ROMBAUT,
Elena SHIBKOVA, Frank VANDELANOTTE,
Jean Pierre VINCKE et Luc VLECK.

Experts :

Stefaan DE CONINCK, Jean-Guy DIDIER,
Fernand MAILLARD, Stijn VERHOEVEN.

Coordination :

Christophe D'HONDT et Roby FELE

Commission des questions comptables

Thèmes clés 2024 :

- Suivi des projets d'avis de la CNC et préparation des propositions de prises de position du Conseil de l'IRE.
- Suivi de la publication des avis par la CNC.
- Échanges informels entre la CNC, l'ITAA et l'IRE dans le cadre de la taskforce regroupant les trois organisations.
- Rôle de concertation et de coordination, en tant qu'organe consultatif du Conseil, par rapport à certaines questions comptables spécifiques pour lesquelles la profession d'audit a intérêt à adopter un point de vue commun.

Mission

La Commission des questions comptables a pour vocation d'impliquer le réviseur d'entreprises dans l'établissement des nouvelles lois, règles, normes et avis en matière comptable, et plus particulièrement, des dispositions légales et réglementaires qui revêtent un intérêt général et qui ont trait à la profession de l'audit.

En 2024, la Commission a réagi à 9 projets d'avis de la CNC.

Ces projets d'avis portaient sur :

- Traitement comptable de la taxe compensatoire des droits de succession.
- Obligation de publication incombant aux sociétés en nom collectif et aux sociétés en commandite en cas de clôture immédiate de la liquidation.
- Impact de la hausse des critères de taille pour les sociétés.
- Impact de la hausse des critères de taille pour les A(l)SBL et les fondations.
- Reddition des comptes en cas de réouverture de la liquidation d'une société.
- Reddition des comptes en cas de réouverture de la liquidation d'une ASBL ou AISBL.
- Traitement comptable d'une opération de scission de société – actif net fiscal négatif – plus-value de réévaluation (addendum aux avis CNC 2022/01 et 2022/12).
- Traitement comptable de la cession d'un ensemble d'actifs et/ou de passifs (hors apport d'universalité ou de branche d'activité).
- Distribution du bénéfice : les tests de distribution pour les SRL et SC.

Les réactions de la Commission sur les projets d'avis de la CNC sont publiées sur le site web de l'IRE dans la rubrique [« Règlementation & Publications - Réactions du Conseil de l'IRE aux projets d'avis de la Commission des Normes Comptables \(CNC\) »](#).

La Commission suit également l'évolution des initiatives législatives et normatives internationales - sans se prononcer sur la question - et ce grâce à la présence de certains de ses membres dans le *Accounting Working Party* de *Accountancy Europe* et à sa participation aux débats ouverts de l'IFAC. La Commission suit également les travaux réalisés par l'EFRAG via une coordination avec la CNC.



8

Relations internationales

Relations internationales

En 2024, l'IRE a également continué à renforcer sa présence dans de nombreuses organisations internationales. Cela apporte des avantages significatifs à la profession en termes de networking, d'accès à l'information et aux *Best Practices*, d'amélioration de la réputation professionnelle, de reconnaissance internationale et de développement professionnel.

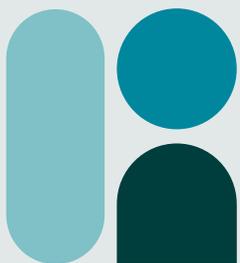
Voici les principales organisations au sein desquelles l'IRE est représenté :

- International Federation of Accountants (IFAC)
- Accountancy Europe (AE)
- Fédération européenne des comptables et auditeurs de PME (EFAA)
- Fédération Internationale des Experts-comptables et commissaires aux comptes Francophones. (FIDEF)
- Groupe d'Édimbourg
- Groupe de contact belgo-néerlandais



L'IRE accueille Lee White, le nouveau CEO de l'IFAC depuis mars 2024





IBR-IRE

Instituut van de
Bedrijfsrevisoren
Institut des Réviseurs
d'Entreprises

E.R. : Marc Bihain // Secrétaire général IRE Boulevard Roi Albert II 19, 1210 Bruxelles // info@ibr-ire.be

Consultez le site internet de l'IRE : www.ibr-ire.be